

LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat
(www.bastiat.net)

N°90. 1^{er} trimestre 2014

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146 Rue des Hauts du Lac
40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47

E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au cercle au
bas de la dernière page)

ISSN : 1169-3894

Les yeux des Gascons, ont, à ce qu'on assure, comme ceux des chats, la propriété de voir pendant la nuit. (Alexandre Dumas. *Les trois mousquetaires*)

Editorial

Depuis des décennies les médias, les politiciens proclament que la France est irréformable. Cela coupe court au débat puisque celui-ci ne peut avoir lieu qu'entre partisans du politiquement correct. Ceux qui sont autorisés à proposer des solutions, avancer des idées ne peuvent le faire que dans le cadre fermé de l'État providence. Cela permet d'exclure des médias les personnes qui pensent différemment. C'est pourquoi il n'y a aucune innovation ni initiative originale dans ce qui est proposé aux Français. Les hommes de l'État, politiciens ou non, quel que soit leur bord, ressassent sans cesse les mêmes recettes éculées qui ont conduit la France à la ruine.

Aujourd'hui une multitude d'organisations présentées comme faisant partie de la société civile ne sont que des ramifications de la société politique. Elles n'ont aucune indépendance vis-à-vis de l'État. Soit celui-ci verse des subventions, accorde des facilités en matériel, ou des facilités humaines par les fameuses mises à dispositions de personnel de quelque manière que ce soit. Soit parce que les décideurs et responsables à la tête de ces organismes sortent du même moule éducatif ou de militantisme social. L'État veille à la reproduction de ses prétendues élites et exclut d'une manière ou d'une autre les éléments nouveaux non issus du sérail. Cette fausse société civile est aussi le moyen pour les administrations, à qui il est demandé de maigrir, de ne pas le faire. L'administration sous traite certaines fonctions à des missions et commissions, des organismes divers et comités Théodule, créés en grand nombre chaque année. Grâce tout cela ce que ces gens-là appellent « réformes » ne sont préparées que dans les limites infranchissables de la décision oligarchique acquise à l'État providence. L'État à la certitude de rester ainsi entre soi et qu'il ne sortira rien qui remette en cause son pouvoir.

Cela fait fi des individus considérés comme incapables de se prendre en charge. Or les individus sont les seules réalités concrètes. L'enjeu d'une réforme de notre pays est que les individus se réapproprient le pouvoir de décision, l'initiative et la responsabilité de leur vie. Il y a deux possibilités qui ne s'excluent pas. Passer par la voie politique mais elle est aujourd'hui solidement verrouillée. Court-circuiter l'État dans tout ce qui n'est pas régaliens soit individuellement, soit par l'intermédiaire d'associations et d'organisations intermédiaires réellement indépendantes. Elles sont le fruit de la coopération spontanée et libre des individus. « *Qu'on ne suppose pas que je donne aux mots activité privée le sens d'action isolée.* »

Non. Mais je dis que l'association libre et volontaire appartient encore à l'activité privée, car c'est un des modes, et le plus puissant, de l'échange. Il n'altère pas l'équivalence des services, il n'affecte pas la libre appréciation des valeurs, il ne déplace pas les responsabilités, il n'anéantit pas le libre arbitre, il ne détruit ni la concurrence ni ses effets, en un mot, il n'a pas pour principe la contrainte. » Frédéric Bastiat *Services privés, service public*

Grâce à internet les individus peuvent s'organiser spontanément et directement. Jean Robin l'a bien montré lors de la conclusion de son intervention. Le rôle même de la fonction publique, de l'administration qui intervient partout et à tout bout de champ est remis en cause. Les fameuses fonctions étatiques régaliennes elles-mêmes devront voir leur domaine précisé. Chaque jour les gens prouvent que les individus peuvent se rendre des services sans intervention de l'État dans leur vie privée et professionnelle. C'est la multiplication des organisations spontanées horizontales face à la carence et aux défaillances des sociétés très centralisées verticales, pyramidales qui permettront au pays de s'en sortir. Au grand dam des « *socialistes* » qui pensent que l'État est indispensable. Jean Robin dit que c'est « la fin des syndicats » tels que nous les connaissons. C'est aussi le commencement de la fin de l'État tel que nous le connaissons. C'est la revanche de la société civile et des personnes. C'est l'heure de Frédéric Bastiat. « *Pour moi, je pense que lorsque le pouvoir a garanti à chacun le libre exercice et le produit de ses facultés, réprimé l'abus qu'on en peut faire, maintenu l'ordre, assuré l'indépendance nationale et exécuté certains travaux d'utilité publique au-dessus des forces individuelles, il a rempli à peu près toute sa tâche.* »

En dehors de ce cercle, religion, éducation, association, travail, échanges, tout appartient au domaine de l'activité privée, sous l'œil de l'autorité publique, qui ne doit avoir qu'une mission de surveillance et de répression. » Frédéric Bastiat *Profession de foi électorale de 1848*

Mais attention, rien n'est gagné. L'État ne se laisse pas faire, il n'est pas suicidaire. Il peut avoir des réactions terribles. Il ne connaît que les rapports de force et la contrainte. Il a le monopole de la violence légale.

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

Compte rendu du dîner débat du 14 décembre 2013

LES SYNDICATS, UN ÉTAT DANS L'ÉTAT

par Jean Robin, entrepreneur, journaliste, écrivain

Quelques chiffres valent mieux que de longs discours. Près d'un Français sur deux a une bonne opinion de la CGT ; les 3/4 des jeunes Français rêvent de devenir fonctionnaires ; et un quart des entrepreneurs français seulement estime que la France encourage l'entrepreneuriat, contre 76% en moyenne dans les autres pays membres du G20. Ces trois sondages résument l'essentiel d'un pays qui coule, doucement mais sûrement, vers l'abîme

promis à tout pays qui adopte le communisme comme système principal pour gérer la vie de ses habitants.

Historique

Qui a créé les syndicats, et qui les a interdits ?

« Des dizaines d'années avant l'apparition des premiers partis communistes et même des premiers théoriciens socialistes, ce sont les libéraux du XIX^{ème} siècle qui ont posé, avant tout le monde, ce que l'on appelait alors la « question sociale ». Le libéral Guizot fit limiter en 1841 le travail des enfants dans les usines ; l'économiste « ultralibéral » Frédéric Bastiat demanda le premier que l'on reconnaisse le principe du droit de grève ; le libéral Emile Ollivier convainquit en 1864 Napoléon III d'abolir le délit de coalition, ouvrant ainsi la voie au syndicalisme ; le libéral Pierre Waldeck-Rousseau fit voter en 1884 la loi attribuant aux syndicats la personnalité civile. »¹

Dès 1919, en URSS, Lénine mit en place l'interdiction de la grève, pas de presse syndicale libre, pas de droit d'association, donc pas de syndicat indépendant, pas d'élections libres, pas le droit de changer d'employeur sans que le précédent le permette, pas le droit de changer de ville ou de province, des salaires de misères, payés souvent en retard.

Son ami Trotski disait dans *La Pravda* du 12 Février 1920 que « La meilleure place, pour un gréviste, ce moustique jaune et nuisible, c'est le camp de concentration. » Ne voyez-vous pas une légère contradiction des trotskystes, qui prétendent défendre les syndicalistes ?

Il faut se souvenir que Lénine avait fait de la CGT le bras armé du Parti Communiste : « Tout parti désireux d'appartenir à l'Internationale communiste doit poursuivre une propagande persévérante et systématique au sein des syndicats, coopératives et autres organisations des masses ouvrières. Des noyaux communistes doivent être formés, dont le travail opiniâtre et constant conquerra les syndicats au communisme... Ces noyaux communistes doivent être complètement subordonnés à l'ensemble du Parti. [...] Les communistes doivent tendre à réaliser une union parfaite entre les syndicats et le Parti Communiste, en les subordonnant à ce dernier, avant-garde de la Révolution. Dans ce but, les communistes doivent organiser dans les syndicats et conseils de production des fractions communistes qui les aideront à s'emparer du mouvement syndical et à le diriger. »²

Collaboration PCF / nazis

Pendant les années 30, les leaders du PCF n'ont cessé de saboter le moral français, en déclarant notamment comme Thorez que les communistes ne se battraient pas si la guerre éclatait avec l'Allemagne. Blum formulait à peu de choses près le même genre de déclaration. La guerre arriva et les communistes sabotèrent l'armée française, ce qui les rend en partie responsable de la défaite de 40. Comment ne pas faire de parallèle avec le sabotage actuel de la France dans la guerre économique par les mêmes communistes, qu'ils soient à la CGT, à FO ou dans un autre syndicat, et qui font fuir de France les investisseurs et les capitaux donc les emplois.

Toute puissance des syndicats

On mesure la puissance à des faits. En voici quelques uns. Le seul rapport parlementaire à avoir été enterré de toute l'histoire de la 5^{ème} République est le rapport de Nicolas Perruchot sur le financement des syndicats.

1 - Jean-François Revel, *La grande parade*, Plon, 2000

2 - 21 conditions imposées en 1920 à tous les Partis Communistes pour être admis dans l'Internationale communiste (IC), adopté lors du 2^{ème} Congrès de l'IC.

Mon livre France CGT a été censuré de fait puisque menacé de procès par la CGT avant même sa sortie. Je l'ai diffusé sur le net gratuitement³ et n'ai eu aucun procès...

Cette « France CGT » n'est plus la minorité de syndiqués que compte notre pays. Elle dirige le pays, parce qu'elle dirige ses points névralgiques : des médias à l'Éducation Nationale, de la Sécurité sociale aux retraites par répartition, des services publics à la justice, de la politique à l'économique, sans oublier la culture, la France CGT est partout, et surtout elle est ancrée au plus profond des cerveaux de nos compatriotes.

La CGT est d'ailleurs la seule force capable de bloquer le pays en un claquement de doigt et de multiples façons, ce qui représente une force de dissuasion permettant une négociation courue d'avance.

Abus de la grève

Nous l'avons vu, le droit de grève est fondamental, et ce sont des libéraux (notamment Frédéric Bastiat) qui se sont battus pour le droit de grève, et des anti-libéraux qui se sont battus contre. Pour autant, l'abus du droit de grève n'est pas acceptable, car il revient à prendre en otage des innocents qui la plupart du temps ne demande qu'une chose : travailler et se déplacer librement. Je voudrais citer un extrait d'un article de Jacques de Guénin et de sa femme sur mon site Enquête & Débat à ce sujet, car ils résumant mieux que je ne pourrais le faire ma propre pensée :

« Lorsque les salariés d'une entreprise soumise à la concurrence font grève, c'est parce qu'ils veulent que le tort qu'ils créent ainsi à leur employeur l'incitera à mieux les traiter. Leur grève n'est pas destinée à nuire aux clients de l'entreprise, car ces derniers pourront se tourner vers un concurrent. Les grévistes savent qu'ils prennent un risque : s'ils se trompent sur les possibilités réelles de leur employeur, l'entreprise sera contrainte de fermer et ils perdront leur emploi. Aussi sont-ils attentifs à ne faire grève que dans des situations extrêmes.

Dans les entreprises publiques, au contraire, les salariés exploitent cyniquement une situation de monopole. L'employeur (l'État), ne subit aucun dommage, le salarié ne court aucun risque et les seules victimes sont les clients de l'entreprise, c'est-à-dire le public. Les syndicats poussent le cynisme jusqu'à faire souffrir le maximum d'innocents. Ainsi les périodes choisies pour faire grève par les syndicats de la SNCF ou d'Air France sont souvent les vacances scolaires. »

Maffia des syndicats

Certains, comme feu le journaliste Jean Montaldo, ont osé l'expression comme titre d'un de ses livres. Peut-on aller aussi loin que lui ? A vous de juger. Parlons déjà des multiples comités d'Entreprise dirigés par la CGT : EDF-GDF, SNCF, RATP, Air France, etc.

EDF :

Rapport de la Cour des Comptes 2010 : « Le comité d'entreprise de l'ex-EDF-GDF a la particularité d'être financé grâce au 1% prélevé sur les ventes de gaz et d'électricité. Et non sur la masse salariale, comme dans toutes les sociétés cotées. En dépit de cette manne colossale - quelque 800 millions d'euros l'an dernier - la CCAS a enregistré une perte de 32 millions en 2009, indique les Échos, qui cite un administrateur : « Fin 2010, le déficit sera proche de 70 millions », alors que le budget de l'année atteint les 470 millions d'euros. »

Résultat on apprenait dans Libération du 26 avril 2013 : « Après huit années d'enquête, une dizaine de dirigeants de ce CE commun aux salariés des industries électriques et gazières, ainsi que la CGT et sa fédération énergie, ont été renvoyés en correctionnelle en août (la date du procès n'est pas connue). En cause, notamment, des subventions à la Fête de l'Huma, des emplois présumés fictifs au service du syndicat, de possibles détournements de fonds. »

3 - <http://www.enquete-debat.fr/archives/la-france-cgt-10-sur-10-74681>



Jean Robin

Et pendant ce temps le gouvernement vient d'effacer la dette de 4 millions d'euros de l'Humanité dans son projet de loi de finances 2013. Un ami me dit qu'on peut porter plainte contre le gouvernement pour «soutien abusif» dans l'abandon de créance de 4 m€de l'Humanité, et qu'on est sûr de gagner en appel à la Cour Européenne. Des bonnes volontés ?

SNCF :

Les comités d'entreprise de la SNCF sont au nombre de 26, la CGT détient 24 d'entre eux. Il s'agit d'un des plus gros comités d'entreprise en France, après celui d'EDF. Dans leur livre l'argent noir des syndicats, les auteurs concluent : « Tous ces témoignages convergent, se recoupent et confirment les mêmes faits : gestion contestable, plaintes des salariés et des cadres qui dénoncent les traitements dont ils font l'objet, turnover rapide... [...] Le budget des CE de la SNCF, a une dotation de près de 90 millions d'euros par an. »

Et dans le même article du 26 avril 2013 de Libération, on apprend que « Fin juin se tiendra à Lyon un procès désastreux pour l'image des syndicats, du moins leurs fédérations régionales de cheminots. En Rhône-Alpes, elles se retrouveront toutes à la barre (CGT, CFDT, FO, CFTC, SUD, CGC, Unsa et FGAAC), poursuivies pour abus de confiance et faux en écriture. «Factures au contenu volontairement imprécis et parfois mensonger», précise le parquet, qui dénonce «un droit de tirage alloué à chaque syndicat sous couvert d'une facturation de façade». Un salarié du CER en a témoigné : «On dépensait sans compter et pas toujours à bon escient, surtout sur la base du copinage.»

RATP

Voici un extrait d'Actua, journal du Comité d'Entreprise de la RATP, janvier 1980, que je cite dans le Livre noir de la gauche : « Les syndicats ont un rôle, des prérogatives et des pouvoirs importants, économiques et gestionnaires. Ils élaborent dans le cadre de la législation soviétique les conventions collectives avec les directions d'entreprise. [...] ; le chômage n'existant pas en Union Soviétique, le problème contraire qui se pose est la pénurie de main d'œuvre. [...] Il nous a semblé important de vous faire connaître le fonctionnement d'un système de société où les travailleurs ont la parole, en particulier dans les entreprises, et possèdent le pouvoir. [...] C'est pour cela que la société socialiste est bénéfique. »

Le 6 décembre 2011, TF1 news dit ceci : « Dans son rapport rendu public mardi, la Cour des comptes accuse le CE de la RATP de «gestion défaillante» de son personnel, des activités de restauration et de ses centres de vacances. Elle dénonce un «système de fuite de fonds». Les faits portent sur la période 2004-2010. Elle a déjà demandé la fermeture administrative d'un centre de vacances dans les Hautes-Alpes. Le rapport de la Cour des Comptes rappelle qu'au cours de cette période, le secrétaire et le trésorier du comité central d'entreprise était des élus CGT, l'Unsa détenant le poste de trésorier adjoint. »

Les châteaux de la CGT et des autres syndicats

Outre 19 000 représentations physiques sur tout le territoire, la CGT a différents châteaux. Les syndicats communistes français sont propriétaires de 14 châteaux :

- Château de Fontenay-les-Briis propriété de la branche CGT de la RATP. Situé aux portes de Paris dans un parc de 74 hectares, dont près de 40 hectares de forêt, avec deux cours de tennis, deux restaurants, un mini-golf, un étang à truites, et trente chambres
- Le château de la Brévière, au coeur de la forêt de Compiègne. Il appartient à Force Ouvrière

- Avec ses 36 hectares de vignes dans le Sauternes, le château Lafaurie-Peyraguey du CE de GDF-Suez
- Les pieds dans l'eau, avec ses 31 chambres dont 5 suites, 2 salles de restaurant, jacuzzi, saunas etc... Castellamare du CE de la Snecma
- Le château du Plat, à Vallière dans la Creuse, entouré de plusieurs bâtiments, et qui appartient au Comité d'Entreprise de la RATP, possède 114 hectares de terres, des forêts et des prairies, et des écuries avec une trentaine de chevaux. Le château est en bon état, car le CE vient de faire d'énormes travaux, auto-financés sur son pactole de 50 millions d'euros par an.
- Château de Montreuil de la Fédération des Organisations Sociales des PTT
- A seulement quelques kilomètres des superbes plages de Honfleur, Trouville et Deauville, dans un parc boisé de 3 ha, le Château de Prêteville appartient au Comité d'Entreprise de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise. Il est composé de 8 bâtiments
- Au cœur de la Bourgogne, le château de Ragny. Un véritable château médiéval du XIIe siècle qui appartient à la Banque de France qui l'a confié à son au Comité d'Entreprise. En été, il accueille des centaines d'enfants en colonies. Tennis et piscine font naturellement partie des prestations de base
- L'association Ageforel (Association de Gestion des Foyers de la Région Ferroviaire de Lyon) gère le château de La Bachasse. Propriété de la SNCF depuis 1947, c'est une jolie bâtisse du XIXe siècle avec un parc de 8 hectares au cœur de Sainte-Foy-Lès-Lyon
- Le Comité d'entreprise de la SNCF est également propriétaire du magnifique château du Vernay, à Challuy, au sud de Nevers, qui comprends terrains de tennis, piscines, parc privé et forêt
- Dans le Nord, le Comité d'Entreprise d'EDF GDF à majorité CGT est propriétaire du château de Cappelle-en-Pévèle, dit aussi château du Béron. Piscine couverte chauffée et deux tennis.
- Château de Sainte-Croix du CE de l'EDF, dans l'Ain
- Sublime château d'Agecroft du CE de l'EDF sur la Côte d'Azur
- Château de Blomard dans l'Allier, toujours au CE de l'EDF
- La CGT possède le très beau château de Courcelle-sur-Yvette, dans l'Essonne
- Château de Bierville à Boissy-la-Rivière, non loin d'Etampes

Fin des syndicats

Il y a malgré tout des raisons d'espérer qu'une amélioration des choses est en vue. Les coordinations et autres groupes internet tels que UFML, les Pigeons, les Asphyxiés, ou hors internet tels les Bonnets rouges, dans le rôle de défenseurs des «travailleurs» et des «citoyens», pour commencer.

Mais surtout l'évolution naturelle, notamment grâce à Internet, d'un monde vertical, hiérarchique, centralisé, à un monde horizontal, décentralisé, où chacun est son propre patron. Dans ce monde, les syndicats n'ont plus de raison d'être, ou presque.

PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE

par Vincent Ginocchio Président de Liberté Chérie.



Dans les années 1950, le philosophe marxiste « non-orthodoxe » Ernst Bloch publia « Le principe espérance », son œuvre majeure dans laquelle il faisait acte de foi envers le progrès technique et scientifique. En 1979, son compatriote Hans Jonas contesta cette attitude trop optimiste dans « Le principe responsabilité » en formulant le raisonnement suivant : Le progrès technique rendant désormais possible une auto-destruction de l'humanité (on pense aux armes nucléaires, bactériologiques, chimiques...),

il faut exiger le risque zéro de parvenir à cette éventualité. Ceci implique l'interdiction de toute technologie qui pourrait y conduire. Jonas atténue cependant sa position en se défendant de toute vision malthusienne, car selon lui les technologies permettant à l'humanité de vivre et prospérer ne doivent pas être rejetées. Mais il laisse déjà plusieurs questions sans réponse : comment faire le tri entre les technologies potentiellement nocives et celles qui pourraient bénéficier à l'humanité, sans même recourir à l'expérimentation ? Qui peut revendiquer la légitimité d'interdire une nouvelle technologie, à supposer que cela soit seulement possible ?

Ce principe assez mal défini va continuer à se chercher jusqu'à la fin des années 1980. A ce stade et au gré des actualités de l'époque, on distingue trois « principes » qui seront fréquemment repris dans les médias sous l'influence de certains intellectuels et groupes de pression :

- Le principe de **prudence** : Il fait référence à la limitation ou l'interdiction de techniques ou pratiques dont les risques sont faciles à décrire, dont la probabilité d'occurrence est mesurable avec une bonne fiabilité a posteriori : l'amiante, l'alcoolisme, le tabagisme ;
- Le principe de **prévention** : On sait décrire précisément un risque encouru (catastrophe nucléaire, rupture de barrage) sans pouvoir estimer sa probabilité d'occurrence, ce qui suffit à prendre des mesures coercitives ;
- Le principe de **précaution** : On ne sait pas identifier un risque particulier mais on pense qu'il pourrait en exister, et donc on souhaite interdire une technologie a priori (OGM, nanotechnologies)

Ces « principes » ne trouveront pas vraiment d'application concrète avant que le monde politique s'en empare. Vint alors la Déclaration de Rio au Sommet de la Terre en 1992 : « *Là où existent des menaces de dommages sérieux et irréversibles, le manque de certitude scientifique ne doit pas constituer une raison pour remettre à plus tard des mesures visant à prévenir la dégradation environnementale.* »

Certains commentateurs ont désigné cette phrase comme la « triple négation de Rio » : « **Ne pas avoir de certitudes [...] n'est pas une raison [...] pour ne pas agir** »

Il ne s'agissait pourtant que d'une simple déclaration de principe (c'est le cas de le dire), pas encore traduite dans une législation nationale.

En France, la loi Barnier de 1995 (limitée à l'environnement) remédie à cet oubli : « *L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement, à un coût économiquement acceptable.* »

On sent quand même une certaine gêne du législateur, qui ajoute d'autres adjectifs vagues à la Déclaration de Rio. Serait-ce déjà la peur d'engendrer des effets pervers ?

Notons également l'apparition de la nécessité d'une évaluation des risques avant de prendre des mesures coercitives.

Deux ans plus tard et au niveau mondial cette fois-ci, le protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre reprend une formulation similaire dans son introduction.

Pour revenir à la France, la législation naissante trouve jusqu'alors peu d'application dans la pratique. Le principe de précaution sera vraiment consacré par Nathalie Kosciusko-Morizet dans sa Charte de l'Environnement de 2004, puis inscrit en 2005 dans le préambule de la Constitution par la volonté du seul Jacques Chirac qui passera en force, contre l'avis initial du Parlement et de la majorité de l'époque : « *Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attribution, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.* »

La terminologie et la logique déjà très approximatives des textes précurseurs étaient finalement bien peu de choses en comparaison de ce charabia.

On peut critiquer pêle-mêle la longueur invraisemblable d'une phrase censée avoir valeur constitutionnelle, la profusion des adjectifs, la définition récursive du principe de précaution, mais le plus grave reste **l'inversion de la charge de la preuve**. Car si l'on peut souvent imaginer un risque imputable à l'utilisation d'une technologie, à défaut de pouvoir même évaluer sa probabilité d'occurrence, il est impossible de démontrer qu'un risque n'existe pas.

Nathalie Kosciusko-Morizet, qui a porté ce projet du début à la fin, répond aux critiques en précisant les limites d'application du principe de précaution. Elle prend pour cela quelques libertés avec la terminologie scientifique, ce qui implique un effort de traduction :

- Les risques « certains » (comprendre « dont la probabilité est estimable ») seraient déjà couverts par le principe de prévention (cf. plus haut)
- Les risques « incertains » (comprendre « dont la probabilité n'est pas estimable ») tombent sous le coup du principe de précaution
- Les risques « inconnus » (comprendre « ceux auxquels on n'a pas encore pensé ») sont a priori hors champ du principe de précaution (on est presque rassuré)

Notons tout de même que la distinction entre risques incertains et risques inconnus reste assez subtile, mais si vous arrivez à prouver que votre nouvelle centrale nucléaire ne peut pas engendrer de faille spatio-temporelle susceptible d'entraîner la destruction de la planète, on devrait probablement vous laisser tranquille.

Dans ses multiples interventions orales de l'époque, NKM avait tenu à préciser que la classification des risques décrits ci-dessus serait bien entendu menée uniquement par des « scientifiques autorisés » (sic !). Autorisés par qui ? On a bien une petite idée, mais on hésite à poser la question.

Concrètement, ce principe de précaution a-t-il seulement été appliqué ? Oui, et même bien avant qu'il ait été explicitement formulé. Les exemples sont légions et généralement bien connus :

- L'interdiction progressive du DDT dans les années 1970 suite à l'efficace campagne de propagande qui a suivi la publication du livre de Rachel Carson « Silent Spring ». L'insecticide, certes pas exempt de tout reproche, fut finalement autorisé à nouveau par l'OMS en 2006, sans publicité. Entretemps, plus de deux millions de personnes moururent du paludisme dans les pays où le DDT était autrefois massivement utilisé. Rappelons que le reproche initial fait à ce produit était la diminution de la fertilité de certaines espèces d'oiseaux...
- De nombreuses législations nationales interdisent ou limitent la culture ou la commercialisation d'OGM, en invoquant des risques dont on attend toujours la concrétisation après plus de 40 ans de consommation dans certains pays. Ceux-ci sont à mettre en balance avec les progrès à grande échelle que les OGM ont permis dans la lutte contre la famine ou dans le développement de produits médicaux à forte valeur ajoutée (comme la production d'insuline pour les diabétiques allergiques aux extraits d'origine animale)
- L'interdiction progressive du bisphénol A. Si les risques potentiels de son utilisation ont été clairement formulés par ses adversaires, on attend toujours les études démontrant sa dangerosité, et surtout un remplaçant qui bénéficie d'un retour d'expérience aussi impeccable. Questionné sur l'innocuité d'un produit de substitution, le bisphénol S, un industriel déclarait récemment à la télévision : « Je n'en sais rien, mais ça au moins c'est autorisé... ». Qui parlait autrefois du principe de responsabilité ?
- L'interdiction de la fracturation hydraulique pour exploiter ou même prospecter le gaz de schiste. Beaucoup de gens penseront à la fameuse vidéo tant relayée sur Internet et dans les médias où l'on voit un fermier texan enflammer le gaz sortant d'un robinet de jardin (conséquence supposée d'un forage voisin), mais bien peu ont vu la vidéo où le réalisateur Josh Fox reconnaît que ce phénomène naturel est bien connu des habitants de cette région depuis des décennies. On cherche encore les milliers de témoignages de propriétaires terriens qui regrettent d'avoir laissé un forage s'installer sur leur parcelle, mais peut-être les a-t-on fait taire avec une forte somme d'argent ? Quand bien même ce serait le cas, ceux-ci restent libres d'accepter ou de refuser la compensation. On cherche également toujours les écologistes qui condamnent la fracturation hydraulique lorsque celle-ci sert à mettre en place un forage géothermique (oui, il s'agit de la même technique).
- Et que dire des émissions de CO2 d'origine humaine, prétendument à l'origine du « réchauffement climatique » (pardon, du « changement climatique » puisqu'on a de plus en plus de mal à mesurer un quelconque réchauffement de la planète) ? Il semblerait que l'opinion publique ne morde plus aussi bien à l'hameçon qu'il y a quelques an-

nées, ce qui explique probablement la recrudescence de mauvaise foi qu'on observe du côté du GIEC ces derniers temps.

Que peut-on déduire de tous ces exemples ?

D'abord que le principe de précaution n'est pas un principe. En effet, un principe est d'abord une règle qui permet de guider l'action humaine. Or le « principe de précaution » est une règle, certes très mal édictée, qui permet au contraire d'empêcher l'action humaine. On est bien loin des philosophes allemands sans doute bien malgré eux à l'origine de ce faux concept, qui malgré leurs désaccords insistaient sur la nécessité de permettre à l'humanité de prospérer par le développement des sciences et des techniques.

Le prétexte invoqué est de protéger l'humanité contre des « risques », si mal identifiés soient-ils ? Mais que dire lorsque l'interdiction du progrès technique fait plus de morts que son autorisation (cf. certains exemples ci-dessus) ?

Rappelons enfin que tant que le principe de précaution n'était pas concrètement appliqué par la classe politique, il ne causait pas de tort à grand monde. Et c'est là le nœud du problème : La traduction de ce faux principe dans la législation a connu une accélération notable après quelques scandales qui ont traumatisés certains responsables politiques, comme l'affaire du sang contaminé. On note depuis une sur-réaction de nos dirigeants à la moindre apparition d'un éventuel nouveau risque qui pourrait concerner leurs électeurs potentiels (on pense à la vaccination contre la grippe A).

En vérité, **à travers le principe de précaution la classe politique recherche avant tout une protection pour elle-même.** Comment être accusé de ne pas avoir agi pour protéger la population d'un risque si on interdit à tout le monde de prendre des risques ?

Que répondre à ceux qui, malgré tout, restent intuitivement sensibles à la notion de principe de précaution ?

Tout simplement que l'Homme a toujours pris des précautions avant d'agir, parfois trop, parfois pas assez, mais qu'il n'a pu apprendre à gérer les risques qu'en assumant leurs conséquences. Les outils pour le faire sont alors apparus naturellement :

- L'assurance, ou la mutualisation volontaire des risques : Si je suis tenté de prendre des risques inconsidérés, mon assureur va m'inciter à réduire ma prise de risque. Mais contrairement à l'Etat, il n'a pas intérêt à trop m'interdire d'agir, car il est en concurrence avec d'autres assureurs qui peuvent être moins frileux que lui ;
- Les droits de propriété : ce qui appartient à tout le monde, comme l'environnement, n'appartient en réalité à personne, et donc personne n'a intérêt à prendre des précautions pour ne pas le détruire, ni pour le faire fructifier ;
- Les innombrables stratégies individuelles que les individus développent intuitivement ou par l'expérience : « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier », réduire la taille des objets potentiellement dangereux...

Tous ces outils rendent inutiles un éventuel principe de précaution.

Pour paraphraser l'Institut Economique Molinari, qui a abondamment étudié le sujet, ceux qui n'en démordent pas devraient au moins rester cohérents en appliquant le principe de précaution à lui-même : Puisque l'application du principe de précaution est susceptible d'entraîner des effets néfastes, il vaut mieux ne pas l'appliquer. Par précaution.

RICHESSSE ET IMPORTANCE DU LIBÉRALISME FRANÇAIS AU XIX^e SIÈCLE

par Robert Leroux et David M. Hart

Le libéralisme français, tout particulièrement au XIX^e siècle, est perçu à la fois comme le rival et comme le complément du libéralisme anglais. Il faut dire que les penseurs et les politiciens d'outre-Manche ont joué un rôle prépondérant dans l'émergence du libéralisme classique dont l'influence s'étend à l'ensemble des pays d'Europe continentale. John Locke en a d'abord jeté les bases au XVII^e siècle, puis Adam Smith l'a affiné de manière considérable au XVIII^e dans des travaux qui ont fait école : David Ricardo, Richard Cobden, John Stuart Mill ou encore William Gladstone au XIX^e siècle, ne sont, en fait, que quelques-uns de ses principaux continuateurs. La publication de la *Richesse des nations* d'Adam Smith en 1776, la « First Reform Act » en 1832, l'abolition des « Corn Laws » en 1846, les *Principes d'économie politique* de Mill en 1848, la formation du parti libéral en 1859 et l'élection de Gladstone en 1868 : ces faits, ces événements, constituent des points de repère, sinon des moments décisifs dans l'histoire du libéralisme. Ce n'est donc pas sans raison que, très tôt, les Anglais ont été vus, et se sont eux-mêmes vus, comme le rappelle le témoignage de John Cairnes¹, comme les principaux dépositaires de la pensée libérale, de sorte que la contribution d'autres pays européens, comme l'Allemagne ou l'Espagne, est apparue comme marginale, voire insignifiante. Tel a été également, on doit y insister, le cas du libéralisme français qui, en dépit de son incontestable richesse, a été souvent occulté. Jusqu'à récemment, en tout cas, il avait été assez peu étudié; il apparaissait marginal dans un pays qui lui a souvent semblé particulièrement hostile.

Il y a là une lacune du point de vue de l'histoire et de la sociologie des idées qui n'est pas inutile d'essayer de combler. Ainsi, le but de cet ouvrage est de présenter une série de libéraux français du XIX^e siècle dont certains sont souvent mal connus ou oubliés, mais qui ont, à leur manière, contribué à l'essor et au développement de la tradition libérale dans son sens le plus large. À la lumière de leurs écrits, peut-être n'est-il pas interdit de penser que le libéralisme français a été tout aussi important que le libéralisme anglais, et que, dans certains cas, il annonce le libéralisme autrichien. Comme l'a montré Mathieu Laine, la portée du libéralisme français, au plan intellectuel, dépasse donc largement les frontières de l'Hexagone². Les travaux des libéraux français classiques, tout comme ceux des libéraux anglais du reste, ont été largement diffusés en Amérique du Nord et ont eu une influence considérable sur plusieurs générations d'apprentis économistes et philosophes. On peut penser ici au *Traité d'économie politique* (1803) de Jean-Baptiste Say, qui a été l'objet de multiples traductions, aux *Sophismes économiques* (1846-1848) de Frédéric Bastiat ou encore, pour ne prendre que ces exemples, à l'œuvre d'Alexis de Tocqueville qui a eu, et qui continue d'avoir, une influence considérable³. Le libéralisme français, tout comme le libéralisme anglais, souhaite limiter le pouvoir politique, protéger les libertés individuelles, déréglementer l'économie, réduire, voire éliminer, les tarifs douaniers, et enfin ouvrir les frontières pour qu'un régime de paix entre les nations puisse s'installer. Le libéralisme français n'est pas pour autant une pâle copie du libéralisme anglais.

Le contexte de l'époque explique en partie la singularité du libéralisme français. En France, par exemple, on met sur pied une république démocratique

qui se fonde sur une constitution écrite et sur la Déclaration des droits de l'homme, on exécute le roi, on dépossède l'Église et l'aristocratie terrienne ; à cela s'ajoute l'émergence de Napoléon, qui entraîne une série de guerres contre plusieurs monarchies continentales. Cette multitude de bouleversements et de changements radicaux a suscité d'innombrables interprétations de la part des philosophes et des praticiens des sciences sociales naissantes. On a alors cherché à expliquer le rôle du gouvernement. On a tenté, concrètement, de comprendre la légitimité et les limites du pouvoir. On a réfléchi sur les nouvelles constitutions, sur la nature des droits individuels et politiques. On s'est intéressé de près enfin à la question de la propriété (particulièrement de la propriété terrienne), au rôle de la monnaie, ou encore à la fonction du militaire dans une société civile. Bref, les penseurs libéraux français du XIX^e siècle ont souvent proposé des interprétations inédites s'agissant d'un nouvel ordre social, politique, économique et intellectuel qui est en train d'émerger. Mais la Révolution a engendré d'autres conflits qui, cette fois, ont mis à l'avant-scène de nouvelles classes sociales. D'un côté, se trouvaient les conservateurs, les royalistes, les bonapartistes, qui admiraient l'Empire et l'expansionnisme français; de l'autre, des groupes qui se voulaient à la fois conservateurs et libéraux : ils se décrivaient comme des monarchistes constitutionnels soucieux de moderniser la royauté. À cela, s'ajoutait une nouvelle bourgeoisie industrielle qui souhaitait protéger ses intérêts en limitant le pouvoir de l'État. Plusieurs intellectuels socialistes, que l'on a qualifiés à juste titre d'utopistes, se sont élevés contre cette classe émergente : utilisant les journaux, écrivant de lourds traités, ils se sont autoproclamés les défenseurs du peuple; ils disaient parler en son nom et faisaient la promotion d'un État résolument interventionniste. L'émergence d'une multitude de groupes sociaux, aux intérêts fort différents, a donné lieu à de violents affrontements en 1830, en 1848 et en 1870. Dans ce contexte, il n'est donc pas étonnant *a priori* que le libéralisme classique ait placé au cœur de sa réflexion la question de la nature du pouvoir et de l'économie. Face à l'urgence de la situation, les théoriciens libéraux ont proposé de multiples solutions pour tenter de sortir la France d'une crise qui s'est étendue sur pratiquement tout le siècle. On a dès lors vu des auteurs se positionner autant sur le territoire du normatif que du positif ; car s'il s'agissait d'expliquer le monde, il fallait aussi apporter des solutions pour tenter de le rendre meilleur.

Sur cette base, les libéraux français ont tenté de conjuguer la politique et l'économie pour mieux expliquer la liberté humaine. Pour eux, les constitutions formelles et les libertés légales, étant donné la nature extrêmement changeante des régimes politiques que connaît le XIX^e siècle, semblaient incapables de défendre de manière efficace la liberté individuelle. De même, ils estimaient qu'au plan économique elles nuisaient à la circulation des biens ; d'où l'origine des nombreuses réflexions que l'on trouve dans leurs travaux sur la nature fondamentalement sociale de l'homme dans un libre marché. Adam Smith, dans un chapitre sur la division du travail de son célèbre ouvrage sur la *Richesse des nations*, a dès lors soutenu de manière axiomatique que l'homme était libre de disposer de son droit de propriété, qui est inscrit au centre la nature humaine, et qu'il avait spontanément « propension à changer, troquer et échanger une chose contre une autre »⁴. Inspirés par le grand économiste écossais, plusieurs auteurs français, comme Jean-Baptiste Say, Frédéric Bastiat ou Henri Baudrillard, par exemple, ont parfaitement compris l'importance et la fonction de la division du travail. Ils déploraient d'ailleurs que l'État puisse, d'une manière ou d'une autre, empêcher qu'elle s'exprime librement. Chez les libéraux, l'individu n'est pas un être désincarné, isolé ; il est au contraire totalement intégré dans une société particulière, où il développe des liens de solidarité avec autrui. Cet individu, et les libéraux y insistent, est rationnel, c'est-à-dire qu'il n'est jamais soumis à des forces occultes auxquelles il se contenterait d'obéir servilement. On a souvent critiqué cette perspective, souvent de manière caricaturale, en disant qu'il

1 - J. E. Cairnes, *Essays in Political Economy : Theoretical and Applied*, London, Macmillan, 1873.

2 - M. Laine, *Dictionnaire du libéralisme*, Paris, Larousse, 2012.

3 - R. Boudon, *Tocqueville aujourd'hui*, Paris, Odile Jacob, 2005.

4 - A. Smith, *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, livres I-II, Paris, PUF, 1995 (1^{re} éd. 1776), p. 15.

s'agissait d'un individualisme atomistique ou encore qu'elle relevait du pur égoïsme. À cet individu libre et rationnel, les socialistes, et plus tard les marxistes, ont opposé un individu complètement déterminé par son milieu et par son époque.

Si plusieurs libéraux français ont mis l'individu au centre de leurs réflexions, d'autres ont aussi été soucieux de comprendre le rôle des nouvelles classes sociales qui se constituaient au lendemain de la Révolution de 1789. Les historiens, les philosophes et les spécialistes des sciences sociales naissantes ont, en fait, tenté d'expliquer de manière objective la nature des luttes entre les groupes sociaux (voir Beaumont, 1839, Thierry, 1859). Bien sûr, l'analyse des classes sociales a souvent été revendiquée par les théoriciens marxistes, mais il importe de rappeler que ce problème, du moins dans ses principales articulations, a été d'abord ouvert par les libéraux. Il suffit de lire les textes qui paraissent dans le *Censeur européen* en 1817 pour s'en convaincre. Marx ne l'ignorait d'ailleurs pas, en dépit du reste de la rudesse des critiques qu'il a adressées aux libéraux de la première moitié du siècle.

On trouve, chez plusieurs auteurs libéraux, une vision de l'histoire qui s'articule en différentes étapes. La Révolution française les oblige à prendre du recul, elle les force à tracer des points de rupture, et parfois de continuité. Ce détour par la genèse leur permet d'expliquer comment la société française a par la suite dégénéré, comment les secousses qu'elle a provoquées ont remodelé en profondeurs les institutions. Mais s'agissant de la Révolution, le jugement que portent les libéraux est ambivalent. S'ils se réjouissaient de ce qu'elle annonçait, et s'ils applaudissaient l'avancement des libertés individuelles qu'elle promettait, ils critiquaient ce qu'elle était devenue, et ce qu'elle avait provoqué, à savoir la centralisation et l'étatisme⁵. Si dans les années 1830 et 1840, Tocqueville et Bastiat s'en inquiétaient, Taine et Molinari, dans les années 1870 et 1880, étaient mieux placés que quiconque pour en mesurer les conséquences.

Liens entre la politique et la liberté économique

Pour la plupart des libéraux français du début du XIXe siècle, il existait des rapports particulièrement étroits entre la liberté politique et la liberté économique. En fait, ils n'entendaient point les séparer complètement, même si certains d'entre eux mettent l'accent sur une dimension plutôt qu'une autre⁶. Ils considéraient la liberté individuelle comme le fondement même de leur doctrine. La propriété devenait ainsi un droit, un droit naturel, dans la mesure où on la considérait comme le prolongement de la liberté individuelle; elle s'étendait ainsi aux choses externes comme la terre et les biens. Telle était la perspective que l'on trouvait chez Jean-Baptiste Say dans son *Traité de l'économie politique* (dont la première édition, en 1803, a été l'objet de plusieurs mises à jour). Au milieu du siècle, cette perspective trouvait écho dans les travaux de Frédéric Bastiat, notamment dans son essai, *La Loi* (1850), et son ouvrage inachevé, *Harmonies économiques* (1850). Cette vision des choses marque une rupture avec l'économie politique anglaise du milieu de siècle, alors largement dominée par Jeremy Bentham et par John Stuart Mill, qui expliquait le monde essentiellement à partir d'une perspective utilitariste plutôt qu'à partir du droit naturel, comme ce fut le cas en France. Les libéraux français se faisaient les porte-parole d'un contexte singulier qui leur servait de référence pour élaborer une critique de l'interventionnisme et de la régulation étatique. Au début du siècle, la liberté d'expression devenait ainsi un enjeu majeur, notamment dans les travaux de Daunou, Dunoyer, Charles Comte, Destutt de Tracy, Tocqueville ou encore Béranger, au moins jusqu'à ce qu'à la loi du 29 juillet sur la liberté de la presse. Ceux qui la défendent soutiennent qu'il s'agit d'un moyen efficace pour lutter contre un État susceptible de brimer la liberté d'expression ou de violer les droits de propriété des individus.

5 - Cf. P. Nemo, *Les deux républiques françaises*, Paris, PUF, 2008.

6 - Cf. A. Laurent, *La philosophie libérale*, Paris, Les Belles Lettres, 2002 ; A. Laurent et V. Valentin, *Les penseurs libéraux*, Paris, Les Belles Lettres, 2012.

Le libre-échange est autre question qui a grandement occupé les penseurs libéraux. Elle a suscité d'importants débats autant en Grande-Bretagne qu'en France dans les années 1840, dont le point culminant se situe en 1846 lorsque Richard Cobden et la ligue manchestérienne réussissent à abattre les *Corn Laws*. Si Cobden gagne son combat, il en est tout autrement pour Bastiat qui perd le sien en 1847. Mais, de manière posthume, ce sont les idées de l'auteur des *Harmonies économiques* qui vont triompher quelques années plus tard, en 1860, lorsque Michel Chevalier signera avec Cobden le traité anglo-français de libre-échange. On voyait alors, avec une netteté particulière, l'imbrication intime entre les dimensions politiques et économiques. Car, pour plusieurs libéraux français, le véritable changement politique ne pouvait survenir que si le régime protectionniste qu'avaient installé les élites économiques était aboli.

Dans les travaux des libéraux français, on remarque une multitude d'autres liens entre la liberté politique et la liberté économique. Pensons par exemple à la question de l'esclavage, à l'opposition aux privilèges de l'Église catholique, à la critique de la montée de l'étatisme, à l'opposition aux ateliers nationaux de la Révolution de 1848 et à la fondation du Parti radical-socialiste en 1901.

Libéralisme et sciences sociales

S'agissant de la Révolution de 1789, on l'a vu, les libéraux de manière générale acceptent les principes qui en découlent, mais demeurent méfiants vis-à-vis des débordements de la démocratie naissante. Alors que Benjamin Constant et Sismondi disent respectivement craindre le « pouvoir social » et la « tyrannie du peuple », Alexis de Tocqueville, lui, s'inquiète, dans les pages de *De la Démocratie en Amérique*, de la « tyrannie de la majorité ». Constant et Tocqueville, qui sont en quelque sorte deux des principaux piliers intellectuels de leur siècle, auront, par la suite une influence considérable. Leurs travaux continuent aujourd'hui d'ailleurs de susciter de nombreux commentaires, autant chez les politologues ou les sociologues que chez les philosophes.

En France, et ce point a été négligé, le libéralisme a pleinement profité de l'émergence des sciences sociales pour affirmer sa démarche tant sur le plan empirique que théorique. Alors que le romantisme commence à s'essouffler, surtout à partir du milieu du siècle, les sciences sociales tentent de se définir comme de véritables sciences, en s'inspirant dans la plupart des cas du modèle des sciences de la nature comme la physique ou la biologie. On voit cette tendance se manifester très clairement dès 1803 dans le *Traité de l'économie politique* de Jean-Baptiste Say, de même que chez Charles Comte et Charles Dunoyer. Les nombreux traités d'économie politique, ceux de Jean-Gustave Courcelle-Seneuil ou de Henri Baudrillard, qui vont par la suite paraître, tenteront de nouer l'idée de liberté avec une sorte d'idéal de scientificité. Ainsi, dans bien des cas, l'économie politique devient un instrument essentiel qui sert à faire la promotion des diverses formes de liberté. Se dégage aussi, dans ce contexte, une nouvelle lecture du comportement économique que plusieurs auteurs français placent au centre de leurs analyses. Frédéric Bastiat, par exemple, s'intéresse surtout dans ses *Harmonies économiques*, non pas au producteur, mais au consommateur. C'est d'ailleurs pour lui, en grande partie, qu'il écrit et qu'il multiplie les discours et qu'il déploie ses plus belles énergies. Aussi Bastiat propose une théorie de la valeur qui met l'accent, non pas sur une quelconque objectivité, mais sur la subjectivité de l'acteur, annonçant par le fait même les travaux de l'école autrichienne.

On a souvent dit que le XIXe siècle a été le siècle de l'histoire, ou encore de l'accélération de l'histoire, en raison notamment des nombreux faits qui s'y déroulent. Mais on pourrait aussi ajouter que le XIXe siècle a été également le siècle de la méthode historique, dans la mesure où l'histoire tente de se définir, sous l'impulsion d'une sorte de positivisme (qui est en fait bien souvent fort éloigné de celui d'Auguste Comte), comme une science. Cette « histoire-science » se définit d'abord en rupture avec le romantisme, telle que le conçoit Michelet, mais elle repousse aussi

la philosophie de l'histoire dès lors jugée trop abstraite, c'est-à-dire trop éloignée du réel⁷. Inspirée par le modèle des sciences de la nature, comme chez Taine, notamment, elle a souvent pour ambition de fournir une nouvelle interprétation de la Révolution française qui apparaît comme un aboutissement bien plus qu'un commencement. Tocqueville refuse de considérer cet événement comme un fait fortuit, totalement imprévu ; il pense au contraire qu'il se préparait depuis des siècles et que le rapprochement des conditions en était l'illustration la plus nette. L'histoire et le présent sont ainsi étroitement liés, dans la mesure où l'un et l'autre s'éclairent mutuellement. C'est ainsi que Taine revisite la Révolution de 1789 à la lumière de la défaite de 1870. Sa critique du jacobinisme et de l'étatisme est l'une des plus rudes de tout le XIXe siècle et annonce le révisionnisme historique du XXe siècle.

Tocqueville et Taine, qui développent à leur manière ce qu'on va appeler plus tard la sociologie historique, ne sont pas pour autant des positivistes au sens strict du terme. Ils critiquent d'ailleurs la vision de l'histoire que l'on trouve chez Auguste Comte. On sait que dans plusieurs passages de son *Cours de philosophie positive* (1830-1842), Comte répète son hostilité vis-à-vis de l'économie politique et ne manque pas une occasion de critiquer sévèrement Jean-Baptiste Say. À ses yeux, l'économie politique apparaissait simplement comme une science des intérêts individuels, peu soucieuse de mettre en relief la signification du développement historique. Charles Dunoyer est le seul économiste que semble apprécier Auguste Comte, sans doute parce que les deux auteurs développent à leur manière une théorie de l'évolution. Dans une lettre adressée à John Stuart Mill datant de 1845, Comte, à propos de *La Liberté du travail* de Dunoyer, écrit qu'il s'agit d'un « livre remarquable ».

Plan et propos de l'ouvrage

Pour bien comprendre les idées maîtresses du libéralisme français du XIXe siècle, nous avons choisi des auteurs et des textes qui représentent non seulement chacune des grandes périodes historiques, mais aussi les principales disciplines de l'époque, c'est-à-dire l'économie politique, l'histoire, la philosophie et même la sociologie. Nous avons également inclus quelques exemples qui relèvent de la littérature afin de montrer à quel point les problèmes soulevés par le thème de la liberté touche la société française et le savoir à plusieurs niveaux. Le débat sur la liberté, on le verra, ne se limite donc pas aux salles de cours des universités, ni à la Chambre des députés ou encore aux salons les plus distingués, mais, comme en témoigne l'œuvre de Béranger, on le décèle également les milieux populaires.

En France, les auteurs libéraux au XIXe siècle sont fort nombreux. Il a donc fallu faire des choix qui ne sembleront pas trop arbitraires, dans la mesure où ils représentent les principaux courants d'une doctrine qui

7 - R. Leroux, *Histoire et Sociologie en France*, Paris, PUF, 1998.

prend son essor, qui se développe et s'affine, puis qui s'essouffle au point de pratiquement disparaître au début du XXe siècle, comme l'a bien montré Émile Faguet. Son déclin était toutefois annoncé quelques décennies auparavant. La loi Méline (1892) et les guerres tarifaires avec d'autres pays européens contribuèrent à rendre caduque le travail qu'avaient entrepris Frédéric Bastiat et Michel Chevalier au milieu du siècle. La montée des partis socialistes, dès le milieu du siècle, a été en constante progression ; l'État a élargi son pouvoir d'action, l'expansionnisme territorial s'est rapidement développé et les impôts se sont alourdis. De sorte qu'à la fin du XIXe siècle, les défenseurs d'un État minimal sont de moins en moins nombreux. Le protectionnisme, l'étatisme, le socialisme, le militarisme s'installent de manière irrésistible. On commence alors de perdre l'habitude de lire Tocqueville, Constant, Bastiat et d'autres encore qui sont condamnés à devenir des étrangers dans leur propre patrie. L'avenir du libéralisme semble sombre. On a du reste l'impression que le plus vieux des libéraux, Gustave de Molinari, dont la vie s'étend sur pratiquement tout le siècle, signe en quelque sorte l'acte de décès du libéralisme dans son dernier livre, *Ultima verba*, en 1911. Le déclenchement de la Première Guerre mondiale vient le confirmer d'une manière particulièrement concrète.

Le but de cet ouvrage est donc de retracer les succès et les échecs du libéralisme français, en laissant la parole à ceux qui l'ont façonné et qui ont travaillé à le diffuser. On couvre donc ici plus d'un siècle d'histoire intellectuelle. Au commencement, on trouvera un texte de Benjamin Constant, tandis qu'à la fin un extrait du tout dernier livre de Gustave de Molinari a été inséré. Un siècle sépare donc ces deux auteurs. Il permet de prendre la mesure du chemin parcouru. Des lendemains de la Révolution française à la Première Guerre mondiale, de nombreux auteurs, des perspectives diversifiées, défilent et donnent un aperçu relativement complet de la genèse du libéralisme français qui connaît alors sans doute ses meilleurs moments. Certes, c'est dans la première partie du siècle que l'on trouve les plus importants penseurs de la tradition libérale en France, mais ceux de la seconde partie, dont la contribution est sans doute plus modeste, jouent néanmoins un rôle important, dans la mesure où ils défendent les principes de leurs devanciers face à l'essor du socialisme et de l'étatisme. C'est, au total, pas moins de quatre générations de penseurs qui se tendent la main à travers le XIXe siècle et qui contribuent à façonner ce qu'on peut appeler « l'âge d'or du libéralisme français ».

L'âge d'or du libéralisme français. Anthologie. XIXe siècle, par Robert Leroux et David M. Hart, éditions Ellipses

POURQUOI LES FRANÇAIS N'AIMENT PAS LES RICHES ?

Par Claude Sicard

Dans la dernière lettre d'information de l'IFRAP, Bernard Zimmermann s'insurge contre le rejet des riches dans notre pays, un phénomène qui semble être une caractéristique de la sociologie française. Cette différence avec les pays anglo-saxons n'est pas sans conséquences, nous dit-il, sur la santé économique de notre pays.

Toutes les enquêtes attestent en effet de cette propension à vilipen-

der les riches en France, un pays où le candidat à la présidence de la république qui vient d'être choisi par le peuple lors de la dernière élection présidentielle a fait campagne en proclamant haut et fort qu'il « n'aimait pas les riches ». La journaliste anglaise Sophie Pedder, chef du bureau du journal *The Economist* à Paris, a manifesté dans un ouvrage qu'elle vient de publier sur la France tout son étonnement, disant : « Vous n'aimez pas les riches en France : c'est une spécificité française. Ce niveau de haine est très étonnant pour un anglo-saxon ». Les enquêtes d'opinion qui sont faites régulièrement confirment bien ce discrédit dont souffrent les riches en France, ainsi que le rejet du libéralisme comme option pour une politique économique. Dans un sondage de l'IFOP réalisé à la demande de Prêt Union il est ainsi apparu que 78 % des personnes interrogées estimaient qu'être riche est « mal », 24 % considérant que c'était même « très mal ». La richesse, nous dit de son côté Yann Algan, professeur à Sciences Po Paris, n'est pas associée en France au travail, mais plutôt à

la chance et aux relations personnelles. Et c'est bien ce que confirme un sondage fait récemment pour le quotidien Sud Ouest qui nous apprend que dans l'électorat de gauche les sondés attribuent à 47 % la réussite des riches au fait qu'ils possèdent « des parents riches », et à 40 % au fait qu'ils ont de l'«entregent ».

Cette phobie des riches peut elle s'expliquer uniquement par l'héritage des sentiments qui ont animés les révolutionnaires de 1789 lorsqu'ils ont mis à bas les privilèges des classes dirigeantes qui tenaient en main la société française?. Nous pensons que les racines de cette spécificité française sont bien plus profondes que cela, car la Révolution de 1789 n'a fait, en réalité, que laïciser les valeurs chrétiennes qui étaient celles du peuple de France, un peuple marqué très profondément par le christianisme et ses dogmes depuis des siècles. Le christianisme, en effet, a été proclamé religion d'Etat de l'Empire romain en 380. Il faut bien voir que la devise « Liberté, égalité, fraternité » forgée par Robespierre a été fondée sur les valeurs inculquées par le message chrétien. Jésus a révolutionné l'empire romain en révélant aux hommes qu'ils étaient tous égaux entre eux, et il a laissé pour message au monde « aimez vous les uns les autres ». En 1789 l'égalité a donc été posée comme étant le premier droit naturel de l'homme, avant même la liberté, et c'est en 1793 qu'a été introduite l'idée du suffrage universel, idée qui n'a pris réellement corps que bien plus tard, en 1848.

Cette exigence pour l'égalité qui s'est imposée dans la société française depuis lors a pris au cours du XXe siècle un caractère plus ample, puisque l'on est passé de cette revendication du droit à l'égalité, à l'égalité des droits : on a alors dangereusement évolué vers l'égalitarisme. Dans l'histoire des théories économiques en France on a vu par conséquent se développer, depuis le siècle des Lumières, une lutte incessante entre deux doctrines économiques différentes : le libéralisme d'un côté et le socialisme de l'autre. Le libéralisme considère que la meilleure façon de parvenir à un optimum social c'est de laisser libre cours au jeu des intérêts privés : il faut laisser faire le marché, ne pas fausser les règles du jeu de l'offre et la demande, tout cela selon les enseignements d'Adam Smith qui a parlé d'une régulation de la société par la « main invisible », puis plus tard ceux de Frederick Hayek qui a vanté les vertus de l'« ordre spontané ». Le socialisme, par contre estime qu'il faut que l'Etat qui incarne la volonté populaire intervienne pour que la prospérité économique profite au plus grand nombre, et que se trouvent réduites le plus possible les inégalités. Le socialisme reproche au libéralisme sa violence, et il dénonce la domination des riches sur les pauvres. Le libéralisme, lui, s'insurge contre le fait qu'un souci trop poussé d'égalité est antinomique avec les libertés individuelles. C'est ainsi que Soljenitsyne aurait déclaré : « Les hommes n'étant pas dotés des mêmes capacités, s'ils sont libres ils ne sont pas égaux, et s'ils sont égaux c'est qu'ils ne sont pas libres ».

L'explication que l'on peut donner de cette phobie des riches dans la société française et de ce goût prononcé qu'elle manifeste pour le socialisme se trouve, pour une bonne part, dans les racines chrétiennes de la société, une société qui a été formatée par le catholicisme pendant des siècles, à la différence des pays anglo-saxons qui ont opté, eux, pour la Réforme. Le catholicisme insiste sur la nécessité d'être saint, ce qui suppose un très fort attachement à Dieu et une affection fraternelle, ceci avec la grâce du Saint Esprit. Il met en avant la pauvreté et le retrait du monde. Le protestantisme n'a pas du tout la même lecture du message divin : pour les protestants il ne s'agit pas de se retirer du monde mais au contraire de produire des richesses, non pas pour en jouir égoïstement mais pour partager. Les protestants érigent le métier en sacerdoce, et le succès financier est le signe que l'on se trouve dans la grâce de Dieu. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité les activités économiques se sont vues conférer une valeur morale. Le philosophe allemand Max Weber a démontré ainsi, en 1904, dans « l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme » que l'éthique protestante était l'explication même

du succès du capitalisme. Et plus tard, de la même manière, Alain Peyrefitte, dans « Le mal français », a fait le même constat, disant que le catholique satisfait son instinct de dépassement en s'abîmant dans la prière, alors que le protestant se dépasse en se jetant corps et âme dans les occupations les plus terre à terre.

Cette première explication de la condamnation des riches dans la culture des Français doit être complétée par l'analyse, pour autant que cela soit possible, des traces indélébiles laissées par la Révolution de 1789 dans l'inconscient collectif de notre peuple. L'inconscient collectif pèse en effet très lourdement sur les individus d'une société. Ce concept forgé par Jung peut se définir comme une connexion invisible qui relie les individus entre eux. L'inconscient collectif colporte des images et des archétypes qui font partie de la culture d'un peuple. Le psychologue Le Bon parle à ce sujet « d'idées qui siègent dans l'âme d'un peuple », ou encore « de la constitution mentale d'un peuple ».

Quelles traces, donc, a imprimées la Révolution de '89 dans l'âme des Français ? On sait que cette Révolution a été un événement capital dans l'histoire de la France, un événement qui a permis à ce pays de changer complètement de société et de rentrer dans le monde moderne. Pour cela, il fallut se battre avec la plus grande vigueur. Nous allons tenter de répondre à cette question, en rappelant tout d'abord que la Révolution de 1789 a été faite, fondamentalement, contre les inégalités : tous les historiens s'accordent pour dire que ce fut un mouvement plus social que politique. Les inégalités étaient à leur comble: la noblesse et le clergé bénéficiaient d'avantages exorbitants, tant en matière de pouvoir que de revenus, et, ce, au détriment du peuple qui lui était tout à fait misérable. Sous l'ancien Régime seule la noblesse qui représentait 1 % de la population pouvait accéder aux hautes fonctions, et elle était exemptée de la taille et de ses suppléments. Le clergé, de son côté, était un corps riche et très puissant qui bénéficiait de nombreux privilèges fiscaux, judiciaires, et politiques. Cet ordre possédait d'immenses propriétés foncières et il était exempt de la plupart des impôts, fixant lui-même le montant du « don gratuit » qu'il versait au roi. Quant au roi, ses pouvoirs étaient illimités, le roi étant un monarque au pouvoir absolu.

La noblesse et le clergé se trouvaient en symbiose, s'épaulant mutuellement, et tenant le peuple sous leur domination. La Révolution éclata : on prit la Bastille, dans la nuit du 4 Août 1789 les Etats Généraux abolirent tous les privilèges, et le 26 Août de la même année fut proclamée la déclaration des droits de l'homme qui affirma dans son article premier que les hommes « naissent et demeurent libres et égaux en droit ». Tout cela nécessita que le peuple des « sans culotte » verse son sang.

Dans l'inconscient collectif français il reste donc le souvenir, profondément gravé dans les esprits, qu'il fallut une révolution sanglante qui fit des centaines de milliers de morts pour mettre à bas le pouvoir des riches qui s'étaient ligués pour exercer sur le peuple une odieuse tyrannie : le roi s'était discrédité en tentant de s'enfuir pour aller chercher l'aide de l'étranger, et la reine avait comploté contre les révolutionnaires avec les Autrichiens. L'image de la monarchie se trouva ainsi très dégradée. Celle des nobles n'était guère valorisée par le fait que leurs avantages et privilèges se transmettaient par le sang, sans qu'ils aient à prouver de quelconques talents, ni même avoir à travailler. Quant à l'image des hauts prélats, il est fort à parier que dans le souvenir que l'on en garde aujourd'hui, là aussi, l'image ne soit pas très flatteuse : des personnes qui jouissaient souvent indûment de revenus très importants et utilisaient honteusement la crainte de Dieu pour assurer leur pouvoir, un Dieu qu'ils disaient exigeant et au tempérament vengeur dont ils se prétendaient être les mandataires.

Le comble de l'absurdité, dans cette société qui était celle de l'ancien Régime, c'est que les détenteurs de l'autorité, qu'il s'agisse du roi et des nobles, tout comme des hauts dignitaires de l'Eglise catholique,

prétendaient s'appuyer sur le message du Christ pour gérer comme ils le faisaient la société. Avec les apports des philosophes des Lumières, la société opéra donc, avec la Révolution de 1789, ce que le philosophe Marcel Gauchet a appelé une « sortie de religion » : on remplaça Dieu par la raison et la religion par la morale. Mais néanmoins, on conserva les valeurs chrétiennes en les laïcisant, car elles avaient très profondément pénétré les esprits. De par leur ancienneté, et de par leur universalité, elles constituaient les fondements même de la civilisation qui était, et est toujours, celle du peuple français.

On comprend donc, avec les éléments d'analyse que nous avons tenté de dégager : un fonds de culture chrétienne d'un côté, et de l'autre le souvenir toujours très vivace des luttes victorieuses menées pour se dégager au XVIII^e siècle de l'emprise des deux classes dirigeantes qui s'étaient pendant des siècles accaparées le pouvoir et les richesses du pays, des classes qui vivaient dans l'opulence alors que la majorité du peuple, la paysannerie notamment, était condamnée à une existence misérable, que l'on nourrisse en France, à l'égard des riches, des sentiments très réservés. Moralement, on incline plutôt à les dévaloriser, et on redoute, par ailleurs, qu'ils puissent à nouveau exercer sur la société une autorité dont le peuple n'aurait rien de bon à attendre, l'expérience faite pendant les siècles passés ayant prouvé leur nuisance.

Cette combinaison d'un fonds culturel catholique avec le souvenir entretenu par l'école républicaine, de génération en génération, de classes dirigeantes qui trop longtemps dans le passé se sont enrichies honteusement, pendant des siècles en France, sur le dos de la population laborieuse, tout ceci sous la houlette de monarques de droit divin, est tout à fait explosive. Elle ne se retrouve nulle part ailleurs, soit que le fonds culturel des populations ait été le protestantisme, et en particulier le puritanisme, ce qui a été le cas d'un certain nombre de pays occidentaux vivant aujourd'hui en démocratie, soit que le passage d'un système

monarchique à la démocratie se soit opéré harmonieusement, ce qui fut notamment le cas de l'Angleterre, c'est à dire sans que l'on ait eu à mettre le pays à genou et à couper des milliers de têtes.

L'inconscient collectif du peuple de France se défie donc des riches, et il conduit les Français à préférer que ce soit l'Etat qui, étant, en régime démocratique, l'émanation de la volonté populaire, dirige l'économie plutôt que des capitalistes qui n'ayant que le profit pour religion font abstraction des intérêts des peuples. On se méfie ainsi en France des multinationales qui sont vues comme des pouvoirs que les nations ne parviennent plus à contrôler. C'est ainsi qu'une étude américaine récente effectuée dans différents pays sur la perception que les opinions publiques ont de l'économie de marché montre la défiance des Français à l'égard de ce système. Les sondés français ont été seulement 36 % à répondre par oui à la question : « L'économie de marché est elle le meilleur système économique ? ». Les américains ont répondu affirmativement à 72 %, et les Chinois à 76 %. La moyenne générale s'est située à un peu plus de 50 %.

Si l'on voulait que les Français en viennent à adhérer davantage au libéralisme, il faudrait que l'école républicaine puisse donner aux enfants qu'elle forme une vision nouvelle de la Révolution française, et que les médias présentent, à une fréquence accélérée, sous un jour favorable les réussites des entrepreneurs qui, en France, innovent, créent des emplois, développent leurs entreprises et parviennent à conquérir des marchés à l'étranger, ce qui fait la richesse du pays et fournit aux personnes qu'elles emploient des conditions d'épanouissement personnel tant pour elles mêmes que pour leur famille. Il serait utile que les médias contribuent à améliorer la formation économique des français, ce qui suppose en premier lieu qu'ils aient eux mêmes des équipes de journalistes compétents en la matière et non inféodés à des idéologies utopistes.

SAVEZ-VOUS VRAIMENT CE QU'EST LE LIBÉRALISME ?

par Jacques de Guenin

Je précise tout de suite que je ne vais pas parler de politique : ma brève incursion dans le monde politique m'a appris qu'il n'y a pas de parti complètement libéral, et que la plupart des hommes politiques sont plus prompts à nous forcer à entrer dans le système qu'ils préconisent, à coup de lois et de règlements, plutôt que nous laisser vivre comme nous l'entendons. Entre parenthèses, cela reflète de leur part un mépris certain pour l'individu, puisqu'ils ne le croient pas capable de se conduire honnêtement et solidairement s'il ne rentre pas dans leur système. Or c'est évidemment le contraire qui se produit. L'individu ne recherche plus la vertu lorsqu'il lui suffit d'appliquer les règlements pour se donner bonne conscience, et il ne ressent plus le besoin d'être solidaire lorsque l'Etat l'est à sa place.

Dans notre pays, la pensée libérale est ancienne et profonde. Elle été illustrée par une pléiade d'écrivains prestigieux, parmi lesquels on peut citer : La Boétie, Montaigne, Montesquieu, Voltaire, Diderot, Turgot, la Fayette, Condorcet, Benjamin Constant, Jean-Baptiste Say, Frédéric Bastiat, François Guizot, Victor Hugo, Alexis de Tocqueville, Gustave de Molinari, Jacques Rueff, Bertrand de Jouvenel, Raymond Aron, Jean-François Revel.

Vous remarquerez au passage que quatre de ces grands penseurs sont originaires d'Aquitaine. Il y a lieu d'en être fier.

A vrai dire, la pensée libérale est si prestigieuse qu'elle fait de l'ombre aux hommes de pouvoir. Aussi la dénigrent-ils sous des vocables variés, et se gardent-ils bien de l'enseigner dans leur système d'éducation. Si bien que les idées les plus fausses courent à son sujet. Mon ambition est de rétablir la vérité en définissant avec précision ce qu'est le libéralisme, et en montrant l'implacable logique qui lie ses différents concepts.

Mais si vous avez des convictions libérales, et si vous voulez défendre efficacement vos idées, la logique ne suffit pas. La plupart des gens ne sont pas disposés à se battre pour des raisonnements, si même ils veulent bien les écouter. En revanche ils sont prêts à se battre, voire à mourir si nécessaire, pour des principes moraux. Je vais donc m'efforcer de montrer que le libéralisme est non seulement le système le plus efficace sur le plan économique, mais encore le seul système social moralement cohérent.

Le libéralisme c'est d'abord une morale individuelle, ensuite une philosophie de la vie en société dérivée de cette morale, enfin seulement, une doctrine économique qui se déduit logiquement de cette morale et de cette philosophie.

Cette morale repose sur deux concepts-clés :

La responsabilité individuelle : être responsable, cela veut dire assumer soi-même les conséquences de ses propres actes. C'est un principe d'apprentissage par tâtonnement et d'autoperfectionnement.

La liberté individuelle : la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de chaque

homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Article 4)

Contrairement au libertaire ou au libertin, le libéral a une forte morale individuelle qui lui fait rechercher autant la liberté des autres que la sienne propre.

Les concepts de liberté et de responsabilité ne sont pas indépendants l'un de l'autre. Aucun des deux ne peut exister sans l'autre. En effet, **on ne peut être responsable de ses actes que si on est libre de les commettre ou non**. Réciproquement, si l'on veut respecter la liberté des autres, il faut assumer **soi-même** les conséquences de ses propres actes.

Ces deux concepts ne sont pas non plus arbitraires. Ils se déduisent d'un principe universel qui est celui du maintien de la vie et de la recherche du bonheur.

Toutes les fonctions de tous les êtres vivants, du plus simple au plus complexe, n'ont qu'un objectif : maintenir leur vie. On peut donc dire que tout ce qui la maintient est bon, et que tout ce qui la menace est mauvais.

Un être vivant doit se procurer l'énergie ou la nourriture dont il a besoin pour vivre et se propager, et se protéger des menaces extérieures. Il doit réagir aux conditions extérieures - comme le chaud et le froid -, ou aux agressions, par des actions. Chez les plantes et les animaux inférieurs, ces actions sont entièrement automatiques et inconscientes. Chez l'homme, les choses sont un peu plus compliquées :

L'homme a un cerveau développé qui lui permet :

- de concevoir des objectifs, et pour les atteindre,
- de lancer des actions dont les résultats vont augmenter ou diminuer sa satisfaction. **Ces actions s'obtiennent au prix d'un EFFORT**
- de mémoriser le résultat de ces actions
- d'analyser ces résultats et de tirer des conclusions sur la façon de les améliorer.

Cette faculté décisive s'appelle LA RAISON.

On voit tout de suite que grâce à ses efforts, et à l'utilisation de sa raison, l'homme peut progresser indéfiniment vers la recherche du bonheur, mais à deux conditions :

- Qu'il soit libre de ses actions.
- Qu'il en assume les conséquences.

S'il jouit de la liberté, l'homme peut créer, inventer de nouvelles voies.

S'il en assume les conséquences, il peut tirer parti de ses erreurs pour progresser.

Nous retrouvons ainsi les deux principes-clefs de la pensée libérale : la Liberté et la Responsabilité.

Voyons maintenant quelles conséquences on peut tirer de ces deux principes :

1. Pour assurer sa vie, l'homme doit produire des biens qu'il pourra consommer, stocker, ou échanger, et des services qu'il pourra échanger contre d'autres biens ou services. Celui qui n'a pas droit au produit de ses efforts n'a pas la certitude de pouvoir entretenir sa vie de la façon qu'il le désire. L'homme qui produit alors que d'autres disposent de ce qu'il produit est un esclave. **La propriété acquise par l'effort et la raison est donc une condition impérative de l'exercice de la liberté.**

Celui qui produit et échange gagne ce qu'il a. Il ne donne ni ne prend ce qui n'est pas mérité. Il ne s'attend pas à être payé sur sa bonne mine, ou sur ses plaintes, ou sur l'expression passive de ses besoins, mais sur ses réalisations, sur ce qu'il a accompli.

Réciproquement, la propriété acquise par la force, le vol, ou la tromperie, est en contradiction formelle avec la morale libérale. La règle peut être la plus forte du libéralisme, est qu'**on ne doit rien obtenir des autres par**

la coercition, mais seulement avec leur consentement.

2. L'homme produit au prix d'un effort, en utilisant sa raison. Il obtiendra des résultats d'autant meilleurs qu'il fera plus d'efforts et utilisera mieux sa raison. C'est la seule source d'inégalité cohérente avec la morale libérale.

Le corollaire est que **la morale libérale ne tolère pas l'inégalité devant la loi, quelles qu'en soient ses formes : l'esclavage, les castes, les titres nobiliaires, les privilèges.**

Pour satisfaire des objectifs qui dépassent ses seules capacités, l'individu s'associe librement à d'autres individus pour constituer des entreprises ou des associations bénévoles. Les premières cherchent à faire un profit qui est partagé entre les associés. Les secondes vivent de cotisations et de dons, et leurs membres ne sont pas censés tirer un profit personnel de leur adhésion.

L'existence de la société améliore considérablement l'efficacité de l'individu dans sa recherche du bonheur par l'effort et la raison. Réciproquement, la recherche individuelle du bonheur par l'effort et la raison engendre des conséquences extrêmement positives pour la société.

D'abord, la comparaison de ses résultats avec ceux des autres permet de progresser - **à condition que le jugement ne soit pas altéré par l'envie**. Ainsi la recherche de l'efficacité fait progresser la morale.

Ensuite, s'il jouit de la liberté, l'homme peut créer, inventer de nouvelles voies. Ce faisant, il enrichira aussi les autres. L'homme qui fournit seulement un travail physique consomme à peu de choses près l'équivalent de la valeur qu'il produit. **L'homme qui produit une idée, une invention, ne reçoit qu'une infime partie de la valeur qu'il a ajoutée au patrimoine de l'humanité, et dont un nombre illimité de personnes bénéficiera.** Enfin, l'individu peut obtenir les biens ou les services qu'il ne peut ou ne veut produire lui-même, grâce à l'échange, sanctionné par un contrat si l'échange s'accomplit dans la durée. **Lorsque l'échange est libre, les deux parties y trouvent leur satisfaction et aucun tiers n'est lésé.**

Les échanges favorisent les rapports pacifiques entre les hommes et contribuent à la moralisation de ces rapports. **Pour que les échanges soient efficaces, ils doivent exclure le mensonge. Les échanges au sein de sociétés un peu complexes exigent donc la confiance.**

Ainsi, si aucune autorité n'intervient pour lui dicter ses choix, l'homme peut choisir le travail qu'il préfère, se spécialiser dans ce travail, et aller aussi loin dans la voie du succès que sa volonté et son talent le permettent, sous la réserve importante que ce travail ait un intérêt pour d'autres. **Lorsque les hommes sont libres de leurs échanges, c'est le meilleur produit et le meilleur jugement qui l'emportent dans tous les domaines de l'action humaine, qui élèvent continuellement les niveaux de vie et de pensée de tous ceux qui y participent.**

Contrairement aux anciens rois et seigneurs féodaux, aux modernes dictateurs, et même aux représentants de nos gouvernements, le chef d'entreprise n'obtient rien par la force : il sert autrui. Il doit satisfaire ses clients, et il perd tout pouvoir dès qu'il n'est plus en mesure d'assurer de meilleurs services que ses concurrents. La plus grosse entreprise perd sa puissance et son influence dès qu'elle perd ses clients. **Le profit va seulement à celui qui a compris ce que veulent les autres.** Il n'en est pas de même pour les activités de l'Etat, qui ne connaissent aucune sanction.

Ceci a été parfaitement exprimé par la grande philosophe et romancière américaine Ayn Rand, dans un roman fameux, mais malheureusement pas traduit en français qui s'appelle «Atlas Shrugged». Dans ce roman, un système totalitaire s'insinue peu à peu dans l'Etat Américain. Le Héros, Hank Rearden, un self made man, subit un procès parce qu'il ne se plie pas volontairement aux demandes du pouvoir. Comme dans tous les procès totalitaires à leurs débuts, le pouvoir espère que Hank

Rearden s'accusera publiquement en échange de sa liberté. Mais Hank Rearden est d'une autre trempe. Voici ce qu'il dit à ses juges :

«...Je ne travaille pour rien d'autre que mon profit - que j'obtiens en vendant un produit dont ils ont besoin à des gens qui ont envie de l'acheter et qui en ont les moyens. Je ne le produis pas pour leur bénéfice au détriment du mien, et ils ne l'achètent pas pour mon bénéfice au détriment de leur; je ne leur sacrifie pas mes intérêts et ils ne me sacrifient pas les leurs; nous traitons en égaux, par consentement mutuel, à notre avantage mutuel - et je suis fier de chaque centime que j'ai gagné de cette façon. Je suis riche, et je suis fier de chaque centime que je possède. J'ai gagné mon argent par mon propre effort, par le libre échange et le consentement volontaire de tous ceux avec qui j'ai eu à faire - le consentement volontaire de ceux qui m'ont employé quand je débutais, le consentement volontaire de ceux qui travaillent pour moi aujourd'hui, et le consentement volontaire de ceux qui achètent mon produit.

Je répondrai à toutes les questions que vous avez peur de me poser ouvertement. Est-ce que je souhaite payer mes ouvriers plus que leurs services ne valent pour moi? Non, je ne le souhaite pas. Est-ce que je souhaite vendre mon produit moins cher que mes clients sont prêts à le payer? Non, je ne le souhaite pas. Est-ce que je souhaite le vendre à perte ou le donner? Non, je ne le souhaite pas. Si cela est mal, faites ce que vous voulez de moi, selon vos propres standards. Voici les miens : je gagne ma propre vie, comme tout honnête homme doit le faire. Je refuse de me sentir coupable de mon existence et du fait que je dois travailler pour la soutenir. Je refuse de me sentir coupable de pouvoir le faire et de le faire bien. Je refuse de me sentir coupable du fait que je le fais mieux que la plupart des gens - du fait que mon travail a plus de valeur que celui de mes voisins et que plus de gens ont envie de me payer. Je refuse de m'excuser pour mes capacités - je refuse de m'excuser pour mes succès - je refuse de m'excuser pour mon argent.»

Est-ce à dire que le libéral n'agit que par intérêt personnel? Nullement, mais pour lui, la sollicitude vis à vis de ses semblables, la solidarité, sont des vertus individuelles qui s'exercent directement ou au moyen de libres associations. La solidarité ne s'exerce efficacement que dans les petites communautés, villages, quartiers, où les gens se connaissent et s'impliquent. Faire redistribuer par l'Etat de l'argent pris à d'autres n'a évidemment aucune valeur morale mais donne bonne conscience. Or l'étude historique des sources de l'aide aux déshérités, montre qu'elle était plus importante, en pourcentage du niveau de vie moyen, lorsqu'elle était privée que depuis qu'elle est publique. On se doute qu'elle était aussi plus soupagement adaptée aux besoins réels des individus et qu'elle laissait moins de place aux gaspillages et à la corruption. En pratique, l'Etat tue la compassion.

L'homme libre et responsable, nous l'avons vu, cherche à s'associer à d'autres personnes pour satisfaire des objectifs qui dépassent ses seules capacités. Il fait ainsi partie de groupes, comme sa paroisse, son quartier, ou sa commune. Ces groupements peuvent à leur tour s'associer pour accomplir des objectifs encore plus ambitieux. Mais les groupes d'ordre supérieur ne doivent pas retirer aux groupes d'ordre inférieur (dont le plus petit est l'individu), ce que ces derniers peuvent accomplir eux-mêmes : c'est le fameux principe de subsidiarité.

Pour le libéral, l'Etat lui-même devrait être une association d'ordre supérieur à laquelle les associations d'ordre inférieur, telles que les communes, délégueraient certains pouvoirs et certains moyens, selon le principe de subsidiarité. Mais nous vivons depuis toujours dans un schéma strictement inverse où l'Etat dispose de tous les pouvoirs et ne consent à déléguer quelques petits espaces de liberté aux citoyens que lorsque ceux-ci le lui arrachent.

L'Etat est le plus grand danger potentiel pour l'individu, car il détient le monopole de l'usage de la force contre des victimes isolées et désarmées, et ce pouvoir attire comme des mouches les hommes ambitieux. Année après année, les rapports d'Amnesty International sont remplis

des horreurs perpétrées par les Etats : les guerres, les massacres, les déplacements de population, les camps de concentration, les destructions, les enlèvements, les détentions arbitraires, les tortures, les famines, les persécutions, les confiscations.

A défaut de pouvoir reconstruire les institutions selon le principe de subsidiarité, les libéraux s'efforcent de limiter le pouvoir des Etats. Ce sont eux qui ont inventé le principe de séparation des pouvoirs, si difficile à mettre en œuvre, même dans notre vieille démocratie. Ce sont eux qui ont inventé la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 pour protéger les individus contre l'Etat.

Mais le libéral est conscient que si l'homme peut acquérir des biens par l'effort et la raison, il peut aussi les acquérir aux dépens des autres. Il accepte donc comme un moindre mal une autorité dont la seule vocation serait précisément de faire respecter les droits individuels. En pratique cela veut dire un Etat limité aux seules fonctions dites «régaliennes» : la Justice, la Police, et la Défense Nationale, ce qui implique une Diplomatie. Toutes les autres fonctions sont mieux accomplies par la libre association d'individus selon le principe de subsidiarité.

Il est bon de rappeler que cette vision d'un Etat minimum était celle des fondateurs de la démocratie américaine :

*«Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté, et la recherche du bonheur. **Les gouvernements sont établis par les hommes pour garantir ces droits**, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructrice de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur.»*

En résumé, le libéralisme est un système dans lequel s'épanouit celui qui utilise sa raison, qui fournit des efforts, qui échange ou s'associe librement avec les autres, notamment pour désigner un gouvernement à qui ils délèguent le pouvoir de faire respecter les droits individuels. Dans ce système, le transfert de biens d'un individu à un autre ne se fait pas par décret, redistribution, expropriation, vol, pillage ou faveur du prince, mais par l'échange volontaire.

Dans tous les autres systèmes, un pouvoir central domine peu ou prou l'individu, et exerce sur lui diverses spoliations.

Le libéralisme, contrairement à tous les autres régimes, n'admet pas la seule inégalité qui soit vraiment injuste : l'inégalité devant la loi : ce sont des libéraux qui ont éliminé l'esclavage¹, les castes, les titres nobiliaires, les privilèges. En revanche il ne considère pas comme immorales les inégalités de résultat. Mais n'est-il pas profondément injuste de récompenser de la même façon le paresseux et celui qui se donne du mal? Celui qui fait n'importe quoi et celui qui réfléchit? C'est parce qu'il existe cette récompense à la raison et à l'effort que les sociétés qui appliquent la morale libérale ont toujours été, dans tous les temps et sous tous les cieux, les sociétés les plus prospères, comme elles ont été les plus tolérantes, les plus ouvertes et les plus humaines.

1 - Rappelons qu'en France l'esclavage a été aboli une première fois en 1794 sous la pression inlassable des libéraux Condorcet, l'Abbé Grégoire, et La Fayette. Rétabli par Napoléon, il a de nouveau été aboli en 1848 grâce aux efforts des libéraux Tocqueville, Montalembert, et surtout Victor Schoelcher.

FRÉDÉRIC BASTIAT

TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Bastiat fut un des grands défenseurs du principe du libre-échange. Ce fut son premier combat. Après avoir découvert les idées libre échangistes de Richard Cobden, fondateur en Angleterre de l'Anti-Corn Law League, il comprit que l'Angleterre libre échangiste allait devancer la France protectionniste. Il publia en 1844 un article intitulé « De l'influence des tarifs anglais et français sur l'avenir des deux peuples » dans le *Journal des économistes*. Cet article fut très remarqué. Il fonda ensuite une association pour promouvoir le libre-échange en France. Le texte de la déclaration d'introduction mérite d'être relu aujourd'hui, en ce début de XXI^e siècle, où sur fond de crise économique les politiciens ont la tentation de remettre en cause le libre-échange.

Association pour la liberté des échanges

Déclaration 10 mai 1846. Par Frédéric Bastiat.

Au moment de s'unir pour la défense d'une grande cause, les soussignés sentent le besoin d'exposer leur croyance ; de proclamer le but, la limite, les moyens et l'esprit de leur association.

L'échange est un droit naturel comme la propriété. Tout citoyen, qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de la justice.

C'est encore violer les conditions de l'ordre ; car quel ordre peut exister au sein d'une société où chaque industrie, aidée en cela par la loi et la force publique, cherche ses succès dans l'oppression de toutes les autres !

C'est méconnaître la pensée providentielle qui préside aux destinées humaines, manifestée par l'infinie variété des climats, des saisons, des forces naturelles et des aptitudes, biens que Dieu n'a si inégalement répartis entre les hommes que pour les unir, par l'échange, dans les liens d'une universelle fraternité.

C'est contrarier le développement de la prospérité publique ; puisque celui qui n'est pas libre d'échanger ne l'est pas de choisir son travail, et se voit contraint de donner une fausse direction à ses efforts, à ses facultés, à ses capitaux, et aux agents que la nature avait mis à sa disposition.

Enfin c'est compromettre la paix entre les peuples, car c'est briser les relations qui les unissent et qui rendront les guerres impossibles, à force de les rendre onéreuses.

L'Association a donc pour but la liberté des Échanges.

Les soussignés ne contestent pas à la société le droit d'établir, sur les marchandises qui passent la frontière, des taxes destinées aux dépenses communes, pourvu qu'elles soient déterminées par la seule considération des besoins du Trésor.

Mais sitôt que la taxe, perdant son caractère fiscal, a pour but de repousser le produit étranger, au détriment du fisc lui-même, afin d'exhausser artificiellement le prix du produit national similaire et de rançonner ainsi la communauté au profit d'une classe, dès cet instant la Protection ou plutôt la Spoliation se manifeste ; et c'est là le principe que l'Association aspire à ruiner dans les esprits et à effacer complètement de nos lois, indépendamment de toute réciprocité et des systèmes qui prévalent ailleurs.

De ce que l'Association poursuit la destruction complète du régime protecteur, il ne s'ensuit pas qu'elle demande qu'une telle réforme s'accomplisse en un jour et sorte d'un seul scrutin. Même pour revenir du mal au bien et d'un état de choses artificiel à une situation naturelle, des précautions peuvent être commandées par la prudence. Ces détails d'exécution appartiennent aux pouvoirs de l'État ; la mission de l'Association est de propager, de populariser le principe.

Quant aux moyens qu'elle entend mettre en œuvre, jamais elle ne les cherchera ailleurs que dans des voies constitutionnelles et légales.

Enfin l'Association se place en dehors de tous les partis politiques. Elle ne se met au service d'aucune industrie, d'aucune classe, d'aucune portion du territoire. Elle embrasse la cause de l'éternelle justice, de la paix, de l'union, de la libre communication, de la fraternité entre tous les hommes ; la cause de l'intérêt général, qui se confond, partout et sous tous les aspects, avec celle du Public consommateur.

LA MODERNITÉ DE BASTIAT

Par Jacques Garello et paru sur Libres.org

Les tout derniers développements de la science économique se trouvent entières dans l'œuvre de Bastiat : il a été précurseur de l'école du « public choice » (Buchanan), de l'analyse des institutions (Hayek), de la théorie des droits de propriété (Alchian, Demsetz). Il a surtout compris la vraie nature de l'économie, qui est mutualité et harmonie. Si on y ajoute que sa verve de Landais, son art du pamphlet et son humour rendent sa lecture facile et passionnante, on comprend que l'on a affaire à un génie de tous les temps. Entre autres, Bastiat avait imaginé la création par l'Etat de la Sécurité Sociale et pronostiqué son explosion un siècle et demi avant qu'elle n'existât.

La nature de l'économie : service et harmonie

Bien que Jean Baptiste Say ait déjà eu l'intelligence d'observer que les produits échangés ne sont pas seulement des biens matériels, mais aussi des services immatériels (qui représentent 70 % de nos dépenses aujourd'hui), Bastiat a eu le mérite d'aller plus loin et de comprendre que derrière les produits il y a les satisfactions qu'ils apportent. Satisfactions personnelles : les choix sont subjectifs. La valeur vient donc de l'adéquation du produit au service recherché. Mais chacun d'entre nous, pour satisfaire ses propres besoins, doit chercher à satisfaire les besoins des autres. La vie économique est donc échange mutuel : nous dépendons doublement des autres : ils concourent à nous satisfaire, mais nous devons aussi les satisfaire. La vie économique n'est donc ni conflit ni affrontement, mais complémentarité et harmonie. Voilà pourquoi il ne saurait y avoir de « crise », seulement des « Harmonies ».

Les enrayeurs : obstacles à l'échange

L'échange est perturbé par des interventions incessantes de l'Etat. Les pouvoirs publics, leur réglementation, leurs impôts empêchent la libre rencontre des services rendus. C'est en particulier ce qui se passe dans le « commerce extérieur ». Les Etats ont une tendance naturelle au protectionnisme parce qu'ils sont fascinés par la « balance », qui n'a aucun sens, car les mouvements d'entrées et de sorties de marchandises ne disent rien des satisfactions apportées grâce au commerce. Le chemin de fer diminue le prix du transport Paris Bruxelles, mais un bon droit de douane sur les choux fait que le consommateur parisien les paiera le même prix, il ne servait à rien d'inventer le chemin de fer. Comme son

ami et inspirateur Richard Cobden, Bastiat sera un militant infatigable du libre échange. La signature du traité de commerce franco-anglais sera un grand succès pour ses thèses... et pour les consommateurs.

Les corporations et l'Etat

Si les enrayeurs ont le pouvoir de perturber les échanges, ils le font sous la pression des corporations. Les producteurs se liguent pour fausser la concurrence, mais ils ont besoin de l'arme de l'Etat pour y réussir durablement. Les « marchands de chandelle » démontrent aux députés qu'il faut fermer toutes les ouvertures par lesquelles le soleil pénètre dans la maison : il en va de « l'intérêt général ». L'Etat est donc soumis à la pression permanente de ses clientèles, car les hommes politiques cherchent avant tout leur élection. Ils promettent tout et son contraire, ils prennent aux uns pour donner aux autres : « L'Etat est cette grande fiction sociale à travers laquelle tout le monde croit vivre aux dépens des autres ». Bastiat a compris l'alliance naturelle entre producteurs et politiques, au détriment des consommateurs.

L'Etat et le déclin du droit

Le pouvoir de l'Etat vient de sa production de lois. L'idée d'un législateur tout-puissant, chère à Rousseau, révolte Bastiat. Car les lois se multiplient, et s'écartent de plus en plus du vrai droit, celui qui respecte la nature de l'homme. Par nature l'homme « naît propriétaire » : ce qui fait sa dignité et ce qui le motive dans ses initiatives, c'est le sentiment d'exprimer sa créativité, de signer sa vie de son œuvre. La propriété est ce qui rattache l'être humain à ses actes, c'est la traduction de la liberté et de la responsabilité personnelles.

Bastiat décrit avec un réalisme (parfois même un cynisme) extraordinaire les débordements de la puissance publique. Les gouvernements ignorent jusqu'à l'existence d'un droit naturel. Or la plupart des législations sont contraires au droit. Lui-même député des Landes, il s'attirera les foudres de la droite comme de la gauche en dénonçant les abus de droit de la classe politique, et la destruction progressive des droits de propriété individuelle.

À vos agendas

Dîner débat jeudi 10 avril

« Pourquoi je quitte la France », par Jean-Philippe DELSOL. Bordeaux à 20h30. Le lieu sera indiqué ultérieurement et il sera annoncé sur le site www.cerel-cfb.org

Conférences le samedi 3 mai

« Etats-Unis d'Europe et Etats-Unis d'Amérique » Par Jean Bouheben et M. Thomas WOLF, Consul des Etats-Unis. Faculté de Bayonne Campus de la Nive entrée face au parking Sainte Cécile à 18h.



6^e Weekend de la Liberté du 4 juillet au dîner au 6 juillet au déjeuner.

Le thème 2014 est « Services privés, service public »
Hôtel Calicéo, Saint-Paul-Lès-Dax. Premier dîner débat 4 juillet. Le thème de année reprend le titre du chapitre XVII des *Harmonies économiques*. Voici une citation tirée d'un œuvre différente, très intéressante à connaître aujourd'hui où la réduction des dépenses publiques s'impose. « *La fonction publique, la fonction privée ont toutes deux en vue notre avantage. Mais leurs services diffèrent en ceci, que nous subissons forcément les uns et agréons volontairement les autres; d'où il suit qu'il n'est raisonnable de ne confier à la première que ce que la seconde ne peut absolument pas accomplir.*

Pour moi, je pense que lorsque le pouvoir a garanti à chacun le libre exercice et le produit de ses facultés, réprimé l'abus qu'on en peut faire, maintenu l'ordre, assuré l'indépendance nationale et exécuté certains travaux d'utilité publique au-dessus des forces individuelles, il a rempli à peu près toute sa tâche. » Frédéric Bastiat Profession de foi électorale de 1848

A LIRE

Histoires d'histoires

de Bernard-Yves Faurobert, membre du Cercle Frédéric Bastiat, éditions Mélibrée.

Bernard-Yves Faurobert nous offre des points de vue originaux étayés par des citations pertinentes et de nombreuses illustrations dont il est

l'auteur. On se promène à l'intérieur de cet ouvrage un peu comme dans une galerie d'art ou une salle retraçant quelques moments importants du passé. Nous sont livrées des réflexions instructives sur par exemple les Cathares, la peine de mort, la communauté protestante des Vaudois, l'expression théâtrale, le positivisme, Roger Bacon, etc. Autant de thèmes différents voire disparates qui dénotent un esprit soucieux d'apporter des réponses imprégnées d'humanisme aux questions que nous ne cessons de nous poser. Le fait religieux est ici très présent notamment selon les optiques juives, chrétiennes et musulmanes. On y croisera aussi des courants spirituels moins connus tels que ceux des Alaouites et du Bahaïsme. Il sera également question de la guerre d'Algérie, vécue par l'intéressé alors qu'il effectuait son service militaire. Le lecteur sera sensible à la variété de ces textes, parfois surprenants par ce qu'ils révèlent. On perçoit le plaisir de leur auteur à nous faire partager tout un savoir. Bernard-Yves Robert a fait la guerre d'Algérie et a été cité à l'ordre de son régiment. Il a travaillé dans le privé dans des domaines variés. Il a été syndiqué FO, CFDT et CGC en tant que salarié puis responsable d'entreprise pendant quelques années. Il consacre à la peinture le plus clair de son temps depuis qu'il s'y est lancé en 1956, à l'âge de 21 ans, après qu'il eut découvert les Impressionnistes à Londres. Ses premières expositions ont eu lieu à Alger en 1964. Avec des amis il a créé le groupe Tamrane. Il a été sociétaire du Salon de Indépendants de Paris.

Comment sauver nos retraites,

par Jacques Garelo, éditions Libréchange.

Vous faites peut-être partie de ces 87% de Français qui s'inquiètent pour l'avenir de leur retraite. Vous avez raison : les réformes actuellement en discussion, comme les précédentes, ne vont rien résoudre, on va simplement vous demander d'augmenter les cotisations et de diminuer les pensions.

Or il existe un moyen de sauver ce qui peut l'être encore. Ce moyen, éprouvé avec succès par de nombreux pays, c'est de rompre avec le système obligatoire de retraites par répartition, coûteux, injuste et explosif, pour donner la liberté de choisir un système d'épargne personnelle capitalisée.

Cet ouvrage, étayé par de nombreuses recherches scientifiques, devrait vous rassurer et vous redonner espoir. Rassurez-vous : cette transition ne vous fait courir aucun risque, alors que la Sécurité Sociale ne pourra pas éviter la faillite. Retrouver l'espoir : des pensions aujourd'hui à peine égales (en moyenne) à la moitié de votre dernier salaire, pourront être doublées et vous paieriez beaucoup moins cher. Grâce à votre épargne

investie dans les fonds de pension la croissance sera stimulée et le chômage sera réduit.

Vous pouvez sauver vos retraites, pour peu que vous en soyez convaincus et décidés à faire pression sur la classe politique pour qu'elle ose enfin s'engager dans une voie nouvelle.

Jacques Garello est Professeur Émérite à l'Université d'Aix-Marseille. Il a publié de nombreux travaux sur la réforme des retraites dont l'ouvrage en trois tomes écrit avec George Lane en 2009-2010 Futur des retraites et retraites du futur. Il est le Président de l'ALEPS (Association pour la Liberté économique et le Progrès Social) www.libres.org et administrateur de l'IREF (Institut de Recherches Économiques et Fiscales). <http://fr.irefeurope.org/>.

Erratum :

Rendons à l'iFRAP ce qui est à l'iFRAP et à L'institut Coppet ce qui est à l'Institut Coppet

Dans le bulletin de liaison 89, par inadvertance Benoît Malbranque a été malencontreusement rattaché à l'iFRAP et non à L'Institut Coppet.

Invitation à l'Assemblée générale

08 mars 2014 à 18h00

Ordre du jour :

Rapport moral 2013 du président M. de Casanove

Rapport financier par la trésorière Mme Couture

Adhésion 2014

Perspectives 2014 :

La déduction fiscale des dons et cotisations
Prochains dîners débats à Saint-Paul-lès-Dax
Conférences à Sainte Marie Grand-Lebrun à Bordeaux
La collaboration avec l'Université de Bayonne
Dîners débats sur Bayonne et coopération avec FEUCB
Cercle Frédéric Bastiat à Bordeaux
Le prochain WEL
Journées du Patrimoine 2014

Des renforts pour le Président

Renouvellement du Conseil d'administration

Questions diverses

L'échec de l'Éducation nationale

En France l'État considère les gens comme des enfants incapables de se prendre en charge et d'assumer leur vie. Il fait exception une seule fois quand il leur demande de voter pour élire des politiciens. Les individus sont alors capables, clairvoyants, dépourvus d'égoïsme et infaillibles parce que « *le peuple ne se trompe jamais* ». C'est ce que Buchanan appelle « le miracle de l'isoloir ». Mais pour l'instruction il n'y a pas de miracle. C'est logique puisque des incapables majeurs ne peuvent décider

pour des incapables mineurs. Les parents sont considérés comme incapables de savoir ce qu'il est bon que leurs enfants apprennent ou non. C'est ainsi que les parents sont exclus de l'instruction de leurs enfants toute entière confiée à l'Éducation nationale. Plus précisément à un petit groupe de pédagogues, agents d'influences et politiciens. Politiciens que personne ne laisserait intervenir dans l'éducation de ses enfants s'ils n'étaient pas élus. Pourtant c'est par leur action que l'État imposera aux familles ses conceptions de l'éducation. Elles devront se soumettre. Le but est de faire apparaître *l'Homme nouveau*. Les associations de parents d'élèves sont un alibi ou un complice. Quoi qu'elles soient, elles permettent à l'État de court-circuiter la famille.

Si les parents ne sont pas libres de donner à leurs enfants l'enseignement qu'ils souhaitent dans l'établissement de leur choix, les enseignants, maîtres et professeurs ne sont pas libres non plus. Ils ne peuvent choisir le contenu, les références, les méthodes, l'établissement où ils veulent enseigner. Directeurs et proviseurs ne sont pas non plus libres de choisir les moyens éducatifs à mettre en œuvre, leur projet pédagogique, leurs collaborateurs.

Tous les Français connaissent le résultat de cette politique : « le niveau baisse ». Les enquêtes, les tests de connaissance, les statistiques INSEE ou de l'OCDE concordent. La propagande de l'État n'y change rien : 7% des 18-65 ans sont illettrés soit 2,5 millions de personnes, 16% ont des difficultés en calcul, 33% des jeunes qui quittent le système scolaire en classe de 3^e sans diplôme sont illettrés. Il existe même une *Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme*, « Grande cause nationale 2013 ». L'étatisme est nourri par ses défaillances et croît sans cesse. On lit dans *Le Monde* que selon le dernier rapport PISA « *les origines sociales pèsent sur la réussite scolaire (...) (ce) qui vaut à la France la triste réputation de pays le plus inégalitaire de l'OCDE* ». On lit dans *Le Figaro* que pour notre premier ministre l'objectif du gouvernement est « *la lutte contre les stéréotypes* » entre les hommes et les femmes. « *Cela passe par l'école* ». A rapprocher de l'enseignement de l'Histoire qui est massacré, ce qui permet de démolir notre mémoire nationale et de la reprogrammer.

Les Français ne restent pas sans réagir. Ainsi voit-on la multiplication des enseignements complémentaires à l'Éducation nationale, des cours particuliers aux cours privés institutionnalisés comme *Academia*. Le succès des écoles réellement libres de la *Fondation pour l'école* est un autre témoignage de résistance. Cela montre que les Français sont conscients de la situation, de ce qui est utile à leurs enfants et qu'ils sont prêts à des sacrifices pour leur donner une éducation convenable. Les catégories modestes sont nombreuses à avoir recours à ces services. Preuve s'il en fallait de leur capacité à décider. C'est d'autant plus méritoire que cela se fait après que l'État leur ait confisqué la plupart de leurs revenus. En particulier au profit d'une Éducation nationale qui ne les satisfait pas !

Thierry Foucart abordera ces problèmes lors de sa conférence sur *La « dé-valorisation » de l'école* et proposera des solutions.

Laissons le dernier mot à Frédéric Bastiat : « *une nation qui ne veut pas être la proie des partis doit se hâter de supprimer l'éducation publique, c'est-à-dire par l'État, et de proclamer la liberté de l'enseignement. S'il y a une éducation confiée au pouvoir, les partis auront un motif de plus pour chercher à s'emparer du pouvoir, puisque, du même coup, ce sera s'emparer de l'enseignement, le plus grand objet de leur ambition.* » *Baccalauréat et socialisme*.

Patrick de Casanove.
Président du Cercle Frédéric Bastiat

Le Cercle Frédéric Bastiat

Serait honoré par votre participation au dîner débat qui aura lieu

Le samedi 8 mars à 19h30

A l'hôtel Calicéo, à Saint-Paul-Lès-Dax

Attention ce dîner débat sera précédé par notre assemblée générale à 18h

Le dîner débat sera animé par

Monsieur Thierry FOUCARD

sur le thème

LA DÉVALORISATION DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE

Prière de vous inscrire dès que possible en utilisant le bulletin réponse ci-joint

Éducation : pourquoi un tel échec culturel et social ?

Historiquement, l'école a toujours été utilisée par le pouvoir politique pour assurer l'avenir du régime en place. L'État-providence n'échappe pas à cette règle, et lui demande non seulement de transmettre les savoirs, mais aussi de consolider les valeurs sur lesquelles il est fondé, en y ajoutant l'égalité réelle, la solidarité collective et leurs conséquences.

Il intervient dans le fonctionnement de l'école pour assurer cette consolidation (intervention politique), limiter par la prévention le coût de sa politique sociale (intervention morale), réduire les dépenses du système éducatif (intervention administrative) et normaliser les démarches pédagogiques (intervention pédagogique). L'intérêt prétendu général est ainsi substitué aux intérêts individuels, conformément à l'idéologie de l'État-providence.

Les enquêtes internationales et la multiplication d'actes de d'incivilités et même de délinquance ont démontré l'échec de cette politique : perte de valeurs fondamentales, déficit de connaissances parfois élémentaires, difficultés d'intégration sociale et culturelle d'une partie importante de la jeunesse. Cet échec, longtemps nié par les pouvoirs publics, a provoqué une perte de savoir-faire des enseignants.

Seul un retour de l'école à sa mission essentielle peut apporter une solution et réhabiliter le savoir, le travail, l'autorité et la responsabilité. Condorcet et Bastiat l'ont déjà dit, mais même les enseignants l'ont oublié.

Agrégé de mathématiques et docteur en mathématiques appliquées, Thierry Foucart a une expérience très diversifiée de l'éducation nationale. Il a connu le lycée par une courte expérience dans la région parisienne, puis l'Université et la recherche scientifique en Bretagne, à Orléans et à Poitiers. Une mission comme inspecteur pédagogique régional à Nancy l'a fait revenir dans les collèges et lycées publics et privés et lui a fait connaître l'administration de l'éducation nationale.

Il a repris ensuite ses travaux scientifiques jusqu'à l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches. Il s'est intéressé en fin de carrière à l'utilisation des statistiques dans les sciences sociales et en a contesté dans de nombreux articles les interprétations souvent plus idéologiques que rationnelles. Ces travaux l'ont convaincu que la science et la conscience mènent au libéralisme et à l'humanisme.

Sa citation préférée est de Tocqueville : « *Quand la statistique n'est pas fondée sur des calculs rigoureusement vrais, elle égare au lieu de diriger. L'esprit se laisse prendre aisément aux faux airs d'exactitude qu'elle conserve jusque dans ses écarts, et il se repose sans trouble sur des erreurs qu'on revêt à ses yeux des formes mathématiques de la vérité. Abandonnons donc les chiffres, et tâchons de trouver nos preuves ailleurs.* »

Publications :

Reconstruire l'école, Nuvis, Paris, 2012.

Scènes ordinaires de la vie universitaire, Fabert, Paris, 2004.

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer au Cercle Frédéric Bastiat

– 146 rue des Hauts du Lac - 40440 Ondres –

Un chèque de : 30 € par famille pour l'adhésion simple - 50 € adhésion de soutien - 100 € adhésion bienfaiteur à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail.

Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net.

Il n'est pas nécessaire d'être membre du cercle pour assister à ses manifestations.